

LE HAJJ EN ISLAM

(Le Pèlerinage)

Tamer Mostafa

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Au Nom d'Allah, Le Bienfaiteur par Excellence,
Le Constamment Miséricordieux*

LE HAJJ EN ISLAM
(Le Pèlerinage)

Tamer MOSTAFA



Titre du livre: Le Hajj en Islam
Auteur: Tamer MOSTAFA.
Éditeur: Organisation de la culture et des communications islamiques./ Direction de la traduction et de la publication.
Composition: Saba Négar-Téhéran
Tirage: 3000
Année: 1416 de l'Hégir(1996)
Pour tout renseignement concernant ce livre, s'adresser à:
Organisation de la culture et des communications islamiques.
B.P. 14155 - 6187 Téhéran
République Islamique d'IRAN

Tous droits de reproduction, d'adaptation
et de traduction réservés pour tous pays.

© Éditions O. C. C. I. , Téhéran, 1996

ISBN964 - 6177 - 01.- 8

Au nom d'Allah

Préface de l'Editeur:

Etant donné que le livre joue, de par sa nature, un rôle tout particulier dans la transmission de la pensée humaine et le cheminement de la civilisation sur la voie du progrès et de la prospérité.

Et que sans aucun doute, la pensée islamique représente le point culminant de la pensée humaine; celle-ci puisant les connaissances dans les sources intarissables de l'Islam, tout en se servant du regard objectif et réaliste qu'elle projette sur la vie de l'homme.

Vue notre croyance profonde en cette réalité, nous espérons pouvoir contribuer, dans la possibilité de nos moyens, à la réalisation de ce but grandiose qui est la perfection spirituelle et intellectuelle de l'humanité.

Nous implorons Dieu-Le Tout Puissant- de nous accorder le succès dans nos efforts pour servir l'Islam et la Communauté islamique.

Direction de la traduction et de la publication.

Organisation de la culture et des communications islamiques.

Préface de l'auteur:

Vu l'importance du rite du Pèlerinage en Islam qui consiste en une "émigration" de l'homme, corps et âme, vers son Créateur, Seigneur des mondes, afin de Lui rendre un culte pur et d'être Son hôte durant la période du *hajj* après avoir quitté sa famille, ses biens et ses plaisirs temporels, uniquement poussé en cela par l'amour profond qu'il éprouve envers Lui et l'ardent désir spirituel d'obtenir Son pardon et Sa Miséricorde, tout en répondant à Son Appel:

"(Nous avons commandé à Ibrahim,: Lance parmi les gens un appel au Pèlerinage et ils viendront à toi à pied et sur toute monture élancée, venant par des chemins lointains afin de témoigner des bienfaits qui leur ont été accordés et d'invoquer le Nom d'Allah aux jours fixés." (Sourate Al-Hajj, 22:27-28);

Vu aussi l'impératif impulfif besoin de nombre de nos coreligionnaires francophones de savoir comment accomplir correctement cette pratique religieuse;

Vu ces questions ainsi celles concernant la portée socio-culturelle et politique du *hajj*, nous avons pris l'initiative le rédiger de présent livre, dans lequel nous avons mis au clair les différentes composantes de la umra et du *hajj* selon l'ordre chronologique de leur application, afin de faciliter la tâche à nos coreligionnaires dans l'accomplissement de cet important acte d'adoration de Dieu-Exalté Soit-Il.

Afin d'enrichir le contenu de ce livre, nous y avons inclus en première partie une compilation de hadiths concernant le *hajj*, rapportés du Vénéré Prophète de l'Islam (Paix et Bénédiction Divines sur lui et sa Famille) et des Imams

Immaculés de sa noble Famille, que le lecteur trouvera de l'intérêt à lire et à méditer.

Nous avons fait suivre ces hadiths d'un extrait du message adressé par Sayyed Alli Khaméné'i, leader de la Révolution Islamique, aux pèlerins à la Mecque en 1413 H./1993, et dans lequel le lecteur aura le plaisir de découvrir certains aspects de la portée socio-culturelle et politique du *hajj*.

A la fin de ce livre, et après avoir traité en détail des statuts et des modalités de la *umra* et du *hajj*, nous avons adjoind la traduction d'un extrait de l'appréciable *Du'a* prononcé à 'Arafat par l'Imam Husseïn seigneur des Martyrs - paix d'Allah sur lui - et grâce auquel le lecteur appréciera, en le lisant et le méditant, la véritable dimension spirituelle du *hajj*.

Il est à espérer que ce livre sera favorablement accueilli et mis à profit par tous ceux qui aspirent à mieux connaître, à approfondir et à pratiquer correctement leurs devoirs religieux.

Chapitre I

Le Hajj dans le Coran et la Sunna

Dans le Coran

"Les gens sont tenus à l'égard d'Allah de faire le Pèlerinage de la Maison, ceux qui en ont les moyens. Quant à celui qui nie, Allah se passe largement des créatures." (Coran, 3: 97)

"Lance parmi les gens un appel au Pèlerinage et ils viendront à toi à pied et sur toute monture élancée de tous les chemins les plus reculés." (Coran, 22: 27)

Dans le Hadith

L'Imam Ali ibn Abi Talib (P.) dit:

1- "Le Hajj est le jihad de tous les faibles *." (1)

2- "La dépense d'un dirham pour le Hajj équivaut [auprès de Dieu] à celle de mille dirhams [en dehors du Hajj]." (2)

3- "Le Hajji ** et le Mu'tamir *** sont les hôtes d'Allah et Il se doit d'Être Généreux envers Ses hôtes et de les gratifier du Pardon." (3)

4- L'Imam Ali (P.) parla du Hajj en ces termes:

"Allah vous fit obligation de visiter Sa Sainte Maison, qu'Il institua comme point de mire de tous les hommes qui s'y rendent en troupe et s'y réfugient comme des colombes.

* En effet, le Hajj est une sorte de jihad puisque le pèlerin prodigue ses biens et ses efforts pour en mener à bien l'accomplissement.

(1). M. H., t. 2 / 262 ; B. A., t. 78 / 60.

(2). M. H., t. 2 / 262 ; B. A., t. 99 / 8.

** celui qui va à la Mecque pour accomplir le grand Pèlerinage

*** celui qui va à la Mecque pour accomplir le pèlerinage mineur.

(3). M. H., t. 2 / 262 ; B. A., t. 99 / 8.

الحج في الكتاب والسنة

في القرآن الكريم:

«وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حِجُّ الْبَيْتِ مَنِ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا وَمَنْ كَفَرَ فَإِنَّ اللَّهَ

(سورة آل عمران / ٩٧)

غَنِيٌّ عَنِ الْعَالَمِينَ.»

«وَأَذِّنْ فِي النَّاسِ بِالْحَجِّ يَأْتُوكَ رِجَالًا وَعَلَى كُلِّ ضَامِرٍ يَأْتِينَ مِنْ كُلِّ

(سورة الحج / ٢٧)

فَجٍّ عَمِيقٍ.»

في الحديث:

قال الامام علي عليه السلام :

١- «الحج جهاد كل ضعيف.»^(١)

٢- «نفقة درهم في الحج تعدل ألف درهم.»^(٢)

٣- «الحاج والمعتمر وفد الله، وحق على الله تعالى أن يكرم وفده، و

يجبوه بالمغفرة.»^(٣)

٤- «و فرض عليكم حج بيته الحرام، الذي جعله قبلةً للأنام، يردونه

ورود الأنعام، و يأتون إليه وئوه الحمام، و جعله سبحانه علامة

١- ميزان، ج ٢ / ٢٦٢؛ بحار، ج ٧٨ / ٦٠

٢- ميزان، ج ٢ / ٢٦٢؛ بحار، ج ٩٩ / ٨

٣- ميزان، ج ٢ / ٢٦٢؛ بحار، ج ٩٩ / ٨

"Le Seigneur en fit la marque de la soumission des nations devant Sa Grandeur et de leur inclination devant Sa Majesté.

"Il choisit parmi Ses créatures des hommes qui répondent à Son appel, croient en Sa parole, adoptent les attitudes de Ses prophètes, ressemblent aux Anges qui entourent Son Trône.

"Ces hommes se perfectionnent à L'adorer dans Ce Lieu Sacré où ils hâtent l'échéance de Son Pardon pour eux et les autres.

"Par Sa Grâce et Sa Majesté, Il fit de cette Maison le symbole de l'adhésion à l'Islam et un refuge pour ceux qui cherchent Sa protection. Dieu rendit le Pèlerinage obligatoire à quiconque en possède les moyens. Il dit à cet effet dans le Saint Coran: "Il incombe aux hommes - à celui qui en possède les moyens - d'aller, pour Allah, en pèlerinage à la Maison. Quant à l'incrédule, qu'il sache qu'Allah Se suffit à Lui - même et qu'Il Se passe de tous les univers."⁽⁴⁾

5- L'Imam Ja'far AÇ-Çadeq (P.) dit:

"Pratiquez continuellement et avec assiduité le Pèlerinage à la Maison [d'Allah], car c'est en le pratiquant que vous serez protégés des malheurs de ce monde (*dounia*) et des angoisses du Jour de la Résurrection."⁽⁵⁾

6- L'Imam Mohammad al - Baqer (P.) dit:

"Le Pèlerinage est l'apaisement des coeurs."⁽⁶⁾

(4). N. B. / 45.

(5). M. H., t. 2 / 266 ; B. A., t. 74 / 167.

(6). M. H., t. 2 / 266 ; B. A., t. 78 / 183.

لتواضعهم لعظمته، وإذعانهم لعزّته، واختار من خلّقه سُباعاً أجاوبوا إليه دعوته، وصدّقوا كلمته، ووقفوا مواقف أنبيائه، وتشبّهوا بملائكته المُطيفين بعرشه يُحرزون الأرباح في متجر عبادته، ويتبادرون عنده موعد مغفرته، جعله سبحانه وتعالى للإسلام عَلِيّاً، وللعائدين حَرَمًا، فرضَ حَقَّهُ، و أوجبَ حَجَّه، وكتبَ عليكم وفادته، فقال سبحانه: «وللّٰه على الناس حِجٌّ البيت من استطاع إليه سبيلاً، و من كفر فإنّ اللّٰه غنيٌّ عن العالمين.»^(٤)

٥- قال الإمام جعفر الصادق عليه السلام : «عليكم بحج البيت فأدمنوه، فإنّ في إيمانكم الحج دفع مكاره الدنيا عنكم، وأهوال يوم القيامة.»^(٥)

٦- قال الامام محمد الباقر عليه السلام : «الحجُّ تسكين القلوب»^(٦)

٤- نهج، ص ٤٥

٥- ميزان، ج ٢ / ٢٦٢؛ بحار، ج ٧٤ / ١٦٧

٦- ميزان، ج ٢ / ٢٦٦؛ بحار، ج ٧٨ / ١٨٢

LE PELERINAGE ELOIGNE LA PAUVRETÉ

7- Le Prophète Mohammad (PSL) dit:

"Le *Hajj* éloigne la pauvreté."⁽⁷⁾

8- L'Imam Ja'far Aç - Çadeq (P.) dit:

"Celui qui accomplit deux fois le *Hajj* ne cessera d'être dans l'aisance jusqu'à ce qu'il meure."⁽⁸⁾

LE HAJJ FAIT EXPIER LES PÉCHÉS DU PÈLERIN

L'Imam Ali Zayn ul - Abidin (P.) dit:

9- "Le statut du *Hajj* requiert que tu saches qu'il est une visite de courtoisie à ton Seigneur, ainsi qu'une fuite vers Lui loin de tes péchés; grâce au *Hajj*, ta pénitence est agréée, et il est l'acquiescement de l'obligation qui t'a été prescrite par Allah."⁽⁹⁾

L'Imam Ali (P.) dit:

10- "L'accomplissement du grand Pèlerinage (*Hajj*) et du petit pèlerinage (*Umra*) éloigne la pauvreté, suscite la rémission des péchés, et donne le droit au pèlerin d'entrer au Paradis."⁽¹⁰⁾

(7). M. H., t. 2 / 267 ; B. A., t. 77 / 62.

(8). M. H., t. 2 / 267 ; B. A., t. 94 / 6.

(9). M. H., t. 2 / 268 ; B. A., t. 77 / 290.

(10). M. H., t. 2 / 268 ; B. A., t. 77 / 290.

الحجَّ يُبْعَدُ الْفَقْرَ

٧- قال النبي ﷺ : «الحج ينفي الفقر.» (٧)

٨- قال الامام جعفر الصادق عليه السلام : «من حج حجتين لم يزل في خير حتى يموت» (٨)

الحجَّ يُكْفِرُ ذُنُوبَ الْحَاجِّ

٩- قال الامام علي زين العابدين عليه السلام : «حقُّ الحج أن تعلم أنه وفادة إلى ربك، و فرار إليه من ذنوبك، و به قبول توبتك، و قضاء الفرض الذي أوجبه الله عليك.» (٩)

١٠- قال الامام علي عليه السلام : «... و حج البيت و العمرة، فإنهما ينفيان الفقر و يكفّران الذنوب و يوجبان الجنة.» (١٠)

٧- ميزان، ج ٢ / ٢٦٧؛ بحار، ج ٧٧ / ٦٢

٨- ميزان، ج ٢ / ٢٦٧؛ بحار، ج ٩٤ / ٦

٩- ميزان، ج ٢ / ٢٦٨؛ بحار، ج ٧٧ / ٢٩٠

١٠- ميزان، ج ٢ / ٢٦٨؛ بحار، ج ٧٧ / ٢٩٠

LE RENONCEMENT (Volontaire) AU HAJJ

Dans le Coran

"Les gens sont tenus à l'égard d'Allah de faire le Pèlerinage de la Maison, ceux qui en ont les moyens. Quant à celui qui nie, Dieu se passe largement des créatures." (Coarn, 3: 97)

Dans le Hadith

11- Le Prophète Mohammad (P.S.L) dit:

"Celui qui ajourne l'accomplissement du *Hajj* jour après jour jusqu'à ce qu'il meure sera ressuscité par Allah, au Jour de la Résurrection, en tant que juif ou chrétien.⁽¹¹⁾

12- L'Imam Ja'far Aç - Çadeq (P.) dit:

"Celui qui meurt sans avoir accompli le *Hajj* de l'Islam n'y ayant été empêché ni par une nécessité impérieuse, ni par une maladie le mettant dans l'incapacité de supporter les effets du *Hajj*, ni par un sultan le lui interdisant, qu'il meure donc juif ou chrétien, comme il veut!"⁽¹²⁾

LA MORALE DU PELERIN

Dans le Coran

"Le Pèlerinage a lieu en des mois connus^{*}. Pour qui s'acquitte du Pèlerinage, point de cohabitation avec une femme, point d'immoralité et point de dispute au cours du Pèlerinage." (Coran 2: 197)

(11). M. H., t. 2 / 269 ; B. A., t. 77 / 58.

(12). M. H., t. 2 / 270 ; B. A., t. 99 / 20.

* Les mois dont parle ce verset sont *Chawwal*, *Dhulqaâda* et les dix premiers jours de *Dhulhijja* (10^o, 11^o. et 12^o mois de l'année lunaire).

ترك الحجّ

في القرآن الكريم:

«وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حِجُّ الْبَيْتِ مَنِ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا وَمَنْ كَفَرَ فَإِنَّ
اللَّهَ غَنِيٌّ عَنِ الْعَالَمِينَ.»

(آل عمران / ٩٧)

في الحديث:

١١- قال النبي ﷺ: «من سوّف الحج حتى يموت بعثه الله يوم القيامة
يهودياً أو نصرانياً.» (١١)

١٢- قال الامام جعفر الصادق عليه السلام: «من مات ولم يحج حجة الاسلام
و لم يمنعه من ذلك حاجة تجحف به أو مرض لا يطيق الحج من أجله أو
سلطان يمنعه، فليمت إن شاء يهودياً وإن شاء نصرانياً.» (١٢)

خُلِقَ الْحَاجُّ

«الْحَاجُّ أَشْهُرٌ مَّعْلُومَاتٌ فَمَنْ فَرَضَ فِيهِنَّ الْحَجَّ فَلَا رَفَثَ وَلَا فُسُوقَ وَلَا
جِدَالَ فِي الْحَجِّ.»

(سورة البقرة / ١٩٧)

١١- ميزان، ج ٢ / ٢٦٩؛ بحار، ج ٧٧ / ٥٨

١٢- ميزان، ج ٢ / ٢٧٠؛ بحار، ج ٩٩ / ٢٠

Dans le Hadith

13- L'Imam Mohammad Al - Baqer (P.) dit:

"Il a peu de valeur, celui qui se rend à la Maison d'Allah sans avoir en lui ces trois qualités:

Une crainte révérentielle d'Allah qui l'empêche de Lui désobéir, une maîtrise de soi qui réprime sa colère et une bienveillance envers ceux qui lui tiennent compagnie."⁽¹³⁾

14- L'Imam Ja'far Aç - Çadeq (P.) dit:

"Lorsque tu es en état de sacralisation, crains donc Allah, invoque -Le continuellement, ne parle que du bien, car l'homme doit contenir sa langue, excepté pour le bien, afin que le *Hajj* et l'*Umra* soient parfaitement accomplis, comme le dit Allah - Exalté Soit - Il: " Le *Hajj* a lieu durant des mois déterminés. Celui alors qui l'entreprendra doit s'abstenir de tout rapport avec les femmes, de toute perversité et de toute polémique."⁽¹⁴⁾

15- Le Prophète Mohammad (PSL) dit:

"Lorsque celui qui accomplit le *Hajj* avec de l'argent illicite dit: "ô mon Dieu, me voici, je viens à Toi! Me voice, je viens à Toi! " (*Labbaika Allahomma labbaik*), Allah lui répond: "Je ne viendrai jamais à ton aide; ton *Hajj* est renvoyé contre toi."⁽¹⁵⁾

(13). M. H., t. 2 / 272 ; B. A., t. 99 / 121.

(14). M. H., t. 2 / 275.

(15). Idem; Ad - Dur-ul Manthour, t. 1/247.

١٣- قال الإمام محمد الباقر عليه السلام : «مأيعبؤ بمن يؤمّ هذا البيت إذا لم يكن فيه ثلاث خصال: ورع يحجزه عن معاصي الله، وحلم يملك به غضبه، وحسن الصحابة لمن صحبه.» (١٣)

١٤- قال الإمام جعفر الصادق عليه السلام : «إلا أحرمت فعليك بتقوى الله و ذكر الله كثيراً، وقلة الكلام إلا بخير، فإنّ من تمام الحج والعمرة أن يحفظ المرء لسانه إلا من خير، كما قال الله تعالى، فإن الله عزّ وجلّ يقول: «فمن فرض فيهنّ الحج فلا رفث....» (١٤)

١٥- قال النبي صلى الله عليه وآله : «من حج بمال حرام فقال ليك اللهم ليك، قال الله له: لا ليك ولا سعديك حجك مردود عليك» (١٥)

١٣- ميزان، ج ٢ / ٢٧٢، مجار، ج ٩٩ / ١٢١

١٤- ميزان، ج ٢ / ٢٧٥

١٥- م. ن.

16- Abd - er - Rahmân ben Kathîr rapporta ceci: "Je faisais le *Hajj* avec Abi Abdallah (l'Imam Ja'far Aç - Çadeq (P.)), et lorsque nous arrivâmes à un certain endroit de la route, il monta sur une hauteur; parvenu en haut, il regarda les gens et dit alors: "Que le brouhaha est grand, mais comme les vrais pèlerins sont peu nombreux!"⁽¹⁶⁾

17- L'Imam Ja'far Aç - Çadeq (P.) dit:

"Le *Hajj* est de deux sortes: le *hajj* accompli pour complaire à Allah et le *hajj* accompli pour plaire aux gens: ainsi, celui qui accomplit le *hajj* pour complaire à Allah recevra la récompense d'Allah, le Paradis; quant à celui qui accomplit le *hajj* pour plaire aux gens, il devra attendre des gens sa récompense le Jour de la Résurrection."⁽¹⁷⁾

18- L'Imam Aç - Çadeq (P.) dit:

"De celui qui accomplit le *hajj* dans le seul but de complaire à Allah et non pour être vu et entendu [des hommes], Allah pardonnera certainement les péchés."⁽¹⁸⁾

LE MÉRITE DE CELUI QUI MEURT SUR LA ROUTE DU HAJJ

19. L'Imam Ja'far Aç - Çadeq (P.) dit:

"Celui qui meurt sur la route de la Mecque, à l'aller ou au retour, sera sauvé de la grande frayeur (au Jour de la Résurrection)."⁽¹⁹⁾

(16). M. H., t. 2 / 271 ; B. A., t. 27 / 181.

(17). M. H., t. 2 / 276 ; B. A., t. 99 / 24.

(18). M. H., t. 2 / 276 ; B. A., t. 99 / 24.

(19). M. H., t. 2 / 276 ; B. A., t. V / 302.

١٦- عن عبدالرحمان بن كثير قال: حججت مع أبي عبدالله عليه السلام فلما صرنا في بعض الطريق صعد عليّ جبل فأشرف فنظر الى الناس فقال: ما أكثر الضجيج و أقل الحججيج؟!» (١٦)

١٧- قال الامام جعفر الصادق عليه السلام : «الحجُّ حجتان: حجٌّ لله و حجٌّ للناس، فمن حجَّ لله كان ثوابه على الله الجنة، و من حجَّ للناس كان ثوابه على الناس يوم القيامة.» (١٧)

١٨- «من حجَّ يريد به الله و لا يريد به رياءً و سمعة غفر الله له البتة.» (١٨)

من يموت في طريق الحج

١٩- «من مات في طريق مكة، ذاهباً أو جائياً أمِنَ من الفرع الأكبر.» (١٩)

١٦- ميزان، ج ٢ / ٢٧١؛ بحار، ج ٢٧ / ١٨١

١٧- ميزان، ج ٢ / ٢٧٦؛ بحار، ج ٩٩ / ٢٤

١٨- ميزان، ج ٢ / ٢٧٦؛ بحار، ج ٩٩ / ٢٤

١٩- ميزان، ج ٢ / ٢٧٦؛ بحار، ج ٧ / ٣٠٢

20- L'Imam (P.) dit aussi:

"Celui qui meurt en état de sacralisation (*muhriman*) sera ressuscité agréé par Allah."⁽²⁰⁾

LE HARAM (LA MAISON SACRÉE D'ALLAH)

"Quiconque y pénètre est en sécurité." (Coran, 3 : 97)

21- Au sujet du verset susmentionné: "Quiconque y pénètre est en sécurité", l'Imam Ja'far Aç - Çadeq (P.) nous dit: "Celui d'entre les hommes qui pénètre dans le *Haram* pour y chercher refuge est à l'abri de la colère d'Allah; et l'animal ou l'oiseau qui y pénètre est préservé d'être chassé ou blessé jusqu'à ce qu'il en sorte."⁽²¹⁾

22- L'Imam (P.) dit aussi:

"Si un voleur ayant commis un vol ou perpétré un délit en dehors de la Mecque s'y réfugie, il ne doit pas être saisi tant qu'il reste dans le *haram* et jusqu'à ce qu'il en sorte, mais on doit lui interdire le *souk*; ainsi, il ne faut rien lui vendre, ni lui tenir compagnie, afin qu'il sorte et soit arrêté. Mais s'il a accompli ce forfait dans le *haram*, alors on peut l'y arrêter."⁽²²⁾

23- Le Prophète d'Allah (PSL) dit:

"Il n'est permis à aucun d'entre vous de porter une arme à la Mecque."⁽²³⁾

(20). M. H., t. 2 / 276 ; B. A., t. 7 / 302.

(21). M. H., t. 2 / 277 ; W., t. 9 / 335.

(22). M. H., t. 2 / 277 ; W., t. 9 / 337.

(23). M. H., t. 2 / 277.

٢٠- «من مات مُحْرماً بعثه الله مُلَبَّياً» (٢٠)

الحرم الآمن

(آل عمران / ٩٧)

«وَمَنْ دَخَلَهُ كَانَ آمِناً»

٢١- قال الامام الصادق عليه السلام في قوله تعالى: «و من دخله كان آمناً»: من دخل الحرم من الناس مستجيراً به فهو آمن من سخط الله، و من دخل من الوحش والطير كان آمناً من أن يهاج أو يؤذئ حتى يخرج من الحرم.» (٢١)

٢٢- «إن سرق سارق بغير مكة أو جنئ جناية على نفسه ففقر إلى مكة لم يؤخذ مادام في الحرم حتى يخرج منه، ولكن يمنع من السوق فلا يباع ولا يجالس حتى يخرج منه فيؤخذ، وإن أحدث في الحرم ذلك الحدث أخذ فيه.» (٢٢)

٢٣- قال النبي صلى الله عليه وآله: «لا يحمل لأحدكم أن يحمل بمكة السلاح.» (٢٣)

٢٠- ميزان، ج ٢ / ٢٧٦؛ مجار، ج ٧ / ٢٠٢

٢١- ميزان، ج ٢ / ٢٧٧؛ وسائل، ج ٩ / ٢٣٥

٢٢- ميزان، ج ٢ / ٢٧٧؛ وسائل، ج ٩ / ٢٣٧

٢٣- ميزان، ج ٢ / ٢٧٧

24- Le Prophète (PSL) dit aussi:

"Ce ne sont pas les hommes qui ont rendu la Mecque Sacrée et inviolable (*Harâm*); c'est Allah Qui l'a déclarée Sacrée et inviolable, et elle restera telle jusqu'au Jour de la Résurrection."⁽²⁴⁾

DE LA RÉALITÉ SPIRITUELLE DU PÈLERINAGE

25- L'Imam Ja'far Aç - Çadeq (P.) dit:

"Lorsque tu prends la décision d'accomplir le *Hajj*, ôte pour Allah et avec résolution, toute distraction de ton coeur, ainsi que les voiles qui le recouvrent; confie toutes tes affaires à ton Créateur, remets - toi à Lui pour tout ce qui apparait de tes faits et gestes; sou mets - toi à Son Décret, Son pouvoir et Sa Détermination; laisse de côté le repos et les affaires de ce monde (*dounia*); acquitte - toi de tout ce qui t'incombe envers autrui.

"Ne compte ni sur tes provisions, ni sur ta monture (moyen du transport), ni sur tes compagnons, ni sur ta force et ta jeunesse, ni sur ta fortune, de crainte qu'ils ne deviennent des ennemis et des nuisances pour toi.

"Prends les dispositions de quelqu'un qui n'espère pas le retour, conduis - toi bien envers tes compagnons, respecte les moments prescrits pour l'accomplissement des obligations d'Allah - Exalté Soit - Il - et de la Tradition (*Sunna*) de Son Prophète (PSL), ainsi que ce qui t'incombe à jamais de politesse, de tolérance, de patience, de reconnaissance, de compassion, de générosité et d'altruisme.

(24). Idem; Ad-Dur-ul Manthour, t.1/122.

٢٤- و أيضاً عن رسول الله ﷺ أنه قال: «إن الناس لم يحرموا مكة ولكن الله حرّمها فهي حرام الى يوم القيامة.» (٢٤)

الحقائق الباطنية لمناسك الحج

٢٥- قال الامام جعفر الصادق عليه السلام: «إذا أردت الحج فجرد قلبك لله من قبل عزمك من كل شاغل، وحجاب كل حاجب و فوّض أمورك كلها الى خالقك، و توكل عليه في جميع ما يظهر من حركاتك و سكناتك، و سلّم لقضائه و حكمه و قدره، و ودّع الدنيا و الراحة و الخلق، و أخرج من حقوق تلزمك من جهة المخلوقين و لاتعتمد على زادك و راحلتك و أصحابك و قوتك و شبابك و مالك، مخافة أن يصير ذلك عدوّاً ووبالاً. و استعدّ استعداد من لا يرجو الرجوع، و أحسن الصحة، و راع أوقات فرائض الله و سنن نبيّه ﷺ، و ما يجب عليك من الأدب و الاحتمال و الصبر و الشكر و الشفقة و السخاء و إيثار الزاد على دوام الأوقات.

"Puis lave tes péchés par un sincère repentir, et revêts - toi du vêtement de la franchise, de la droiture du coeur, de la modestie et de l'humilité.

"Ecarte - toi de toute chose qui fait obstacle au Souvenir d'Allah - Exalté Soit - Il-, et qui t'empêche de Lui obéir.

"Réponds favorablement à Allah-Puissant et Majestueux d'une réponse claire, limpide, pure, dans ta supplication envers Lui, en t'attachant fermement au "lien le plus solide" (*Al -urwat al - Wuthqâ*).

"Tourne avec ton coeur autour du Trône (*Al - Arch*) en compagnie des Anges, comme tu tournes avec ton corps autour de la *Ka'ba* en compagnie des autres musulmans.

"Hâte - toi de fuir tes passions et de désavouer toute ta force et ta puissance.

"Sors de ta négligence et de tes erreurs avec ton départ pour *Mina*, et ne désire pas une chose qui t'est interdite ou dont tu n'es pas digne.

"Reconnais tes erreurs à *Arafat*, et renouvelle ton engagement envers Allah - Exalté Soit - Il - par l'affirmation de Son Unicité.

"Rapproche - toi d'Allah, éprouve pour Lui la crainte révérentielle à *Mozadlifa*, et élève - toi, par ton esprit, parmi l'Assemblée Elevée, en ton escalade de la montagne (de *Mozdalifa*).

"Egorge les passions et l'avidité lors du Sacrifice. Lapide les passions, la turpitude, la bassesse et les actes blâmables lors du lancement des pierres contre les *Jamarats* (Satan)*. Supprime

* C'est un rite très important du Pèlerinage, qui consiste à lapider le Satan pendant la station à *Minâ*, par le lancer de sept cailloux sur des stèles, au

ثم اغسل بماء التوبة الخالصة ذنوبك، والبس كسوة الصدق والصفاء
والخضوع والخشوع.

وأحرم عن كل شيء يمنعك من ذكر الله ويحببك عن طاعته. ولَبِّ
بمعنى إجابة صافية خالصة زاكية لله عزَّ وجلَّ في دعوتك متمسكاً بالعروة
الوثقى.

وطف بقلبك مع الملائكة حول العرش كطوافك مع المسلمين بنفسك
حول البيت.

وهرول هرباً من هواك وتبريراً من جميع حولك وقوتك.
وأخرج من غفلتك وزلاتك بخروجك إلى منى ولا تمنَّ مالا يحمل لك
ولا تستحقه.

واعترف بالخطايا بعرفات، وجدد عهدك عند الله بوحدانيته.

و تقرب إلى الله و اتقه بمزدلفة.

واصعد بروحك إلى الملاً الأعلى بصعودك إلى الجبل.

واذبح حنجرة الهواء والطمع عندالذبيحة.

وارم الشهوات والخنساسة والدنساء والأفعال الذميمة عند رمي

الجمرات.

les défauts apparents et cachés simultanément au rasage de tes cheveux.

"Cherche auprès d'Allah abri et protection, et place - toi sous Son égide et Sa sauvegarde afin d'atteindre ton objectif d'entrer dans le *Harâm*. Puis visite la Maison, convaincu de la Sublimité de Son Possesseur et conscient de Sa Majesté et de Son Pouvoir.

"Touche de ta main la Pierre Noire^{*}, satisfait de ce qu'Allah t'a destiné, humble devant Sa Puissance, et fais tes adieux à tout autre que Lui lors du *Tawaf* de l'Adieu.

"Epure ton esprit et le fond du ton coeur par ta pause sur le rocher de *Safâ* pour la Rencontre d'Allah au Jour où tu le rencontreras, et montre - toi digne de ce qu'Allah t'a accordé de grandeur d'âme par la purification de ton caractère et de tes défauts à *Marwa*.

"Veille à remplir les conditions de ton Hajj et à satisfaire à l'engagement que tu as contracté envers ton Seigneur, et que tu dois respecter jusqu'au Jour de la Résurrection."⁽²⁵⁾

nombre de trois, érigées spécialement à cet effect en des endroits bien précis et appelées *Jamarat* (ou *Jimâr*).

* ou: baise la Pierre Noire.

(25). M. H., t. 2 / 273 ; B. A., t. 99 / 124.

واحلق العيوب الظاهرة والباطنة بخلق شعرك.
وادخل في أمان الله وكنفه وستره وكلاءته من متابعة مرادك بدخولك
الحرم.

وزر البيت متحققاً لتعظيم صاحبه ومعرفة جلاله وسلطانه.
واستلم الحجر رضاً بقسمته وخضوعاً لعزته.
وودّع ماسواً بطواف الوداع.
واصف روحك وسرك للقاء الله يوم تلتقاه بوقوفك على الصفا. وكن ذا
مرؤة من الله نقياً أوصافك عند المروة.
واستقم على شرط حجّتك ووفاء عهدك الذي عاهدت به مع ربك و
أوجبت له إلى يوم القيامة...» (٢٥)

Chapitre II

· **La portée socio - politique du hajj**

La portée socio - politique du hajj

Outre une épreuve d'obéissance à Dieu, le *hajj* représente aussi un formidable brassage des populations venant des quatre coins du globe, fraternellement unies. Le *hajj* peut être ainsi considéré comme un congrès mondial des musulmans se tenant annuellement à une époque précise, à la Mecque, dans l'enceinte sacrée de la *ka'ba*. Dans ce congrès du *hajj*, les musulmans doivent pouvoir délibérer librement entre eux des problèmes d'actualité qui entravent leur unité et leur prospérité.

En effet, vider le *hajj* de sa portée socio - politique, c'est de le transformer en un *hajj* dépourvu de sens. De même, se limiter à pratiquer les actes cultuels du *hajj* sans en connaître la signification, c'est s'éloigner de l'esprit du Saint Coran qui dit: "Dieu a fait de la *Ka'ba*, la Maison Sacrée, un lieu de rassemblement pour les hommes afin qu'ils délibèrent de leurs affaires en ce monde et dans l'autre." (Coran 5: 97)

Dans un autre verset coranique, Dieu, Exalté Soit-Il, incite les musulmans à désavouer les infidèles lors de leur accomplissement du *hajj*; Il dit: "Proclamation aux gens, de la part de Dieu et de Son messager, au jour du Grand pèlerinage: Oui, Dieu et Son messager désavouent les faiseurs de dieux."

(Coran 9:3)

Nous voyons donc explicitement selon ces deux versets coraniques qu' outre sa portée cultuelle le *hajj* constitue un grand congrès mondial des musulmans où ils se doivent de délibérer des différents problèmes politiques, économiques, culturels, religieux et sociaux qui préoccupent leur communauté; il constitue également une occasion propice pour que cette formidable foule cosmopolite de musulmans proclame

son désaveu à l'égard de tous ceux qui portent atteinte à la dignité de l'homme, à l'honneur musulman et à la Religion de Dieu [qui est l'Islam, dernier Message Divin].

Sayyed Ali Khaméné'i, le leader des Musulmans dit ainsi à propos de la portée culturelle et socio-politique du *hajj*, dans son important message adressé en 1413H. (1993) aux pèlerins à la Mecque:

Dieu, Exalté Soit-Il, dit dans le Saint Coran:

"Et lorsque Nous indiquâmes à Ibrahim la place de la Maison⁽¹⁾: Ne M'associe rien et purifie Ma Maison pour ceux qui accomplissent les tournées rituelles autour de la Ka'ba⁽²⁾ et pour ceux qui se dressent, s'inclinent et se prosternent⁽³⁾".⁽⁴⁾

"Une fois de plus, la Volonté Divine a réuni les croyants sur la terre du *Tawhid*, à la Cour de la Miséricorde et de la Grâce Divines, autour de la *Ka'ba* des coeurs et de la *Qibla* de l'âme des Musulmans du monde entier. Cet appel céleste, " Lance parmi les hommes l'appel au Pèlerinage"⁽⁵⁾, a surmonté les distances, naturelles ou imposées, entre les frères musulmans, et attiré une multitude de coeurs battant de la même foi, du même amour et de la même imploration vers le centre du *Tawhid* et de l'unité de la Communauté. Durant de longues années, les tenants de l'ignorance et de l'hostilité ont tenté de couper cette grande famille à la fois de ses racines idéologiques et de ses liens de foi réciproques. Or chaque année, la pratique du *hajj* inculque à cette noble communauté la leçon du *Tawhid*

(1)- la kaba.

(2)- Les pèlerins.

(3)- Ceux qui accomplissent la prière.

(4)- Coran, 22: 26

(5)- Coran, 22: 27

et de l'Unité, et chaque année, une nouvelle efflorescence annonce, plus encore qu' auparavant, le renouveau du printemps de la foi, de la vie religieuse, de la familiarité et de l'amitié islamiques, et déjoue les complots de l'ennemi.

"C'est un miracle du *hajj* si malgré l'existence des conflits et des querelles que poussèrent tant de fois les gouvernements des musulmans à s'apprêter à l'affrontement mutuel, les liens idéologiques, affectifs et religieux ne se sont jamais rompus entre les peuples et si l'influence de ces peuples les uns sur les autres n'a jamais cessé de s'accroître.

"Même si les secrets et les symboles du *hajj* dépassent ce que l'on peut en rapporter en paroles, tout oeil exercé y discernera au premier regard trois particularités:

"- Premièrement: Le *hajj* est la seule pratique religieuse pour l'accomplissement de laquelle Dieu convie en un même lieu, du monde entier et de la solitude des maisons et des lieux de culte, tous les musulmans auxquels incombent le *hajj*, et les lie les uns aux autres, en des jours déterminés, dans différentes pratiques d'effort, de mouvement et d'immobilité, debout ou assis: "Déferlez ensuite par où les gens déferlent, et demandez pardon à Dieu. Oui, Dieu est Pardonneur et Miséricordieux"(1)

"- Deuxièmement: dans cette pratique communautaire et publique, est présenté comme le meilleur stade envisagé la commémoration (dhikr) de Dieu, c'est-à-dire un acte du coeur et de l'esprit: "... pour invoquer le Nom de Dieu durant des jours déterminés sur ce que Nous leur avons donné comme bétail. Mangez-en et donnez-en à manger au malheureux

(1)- Coran, 2:199.

indigent"⁽¹⁾

"- Troisièmement: dans sa face claire et connue de tous, le *hajj* présente une fresque générale de la vie de l'homme monothéiste, et dans une pratique symbolique, donne au musulman la leçon d'une existence douée d'un but et d'une orientation.

(...)

"Le *hajj* est un rendez-vous collectif ainsi organisé chaque année afin que dans ce milieu d'unité et d'entente, à la lumière de la commémoration (*dhikr*) de Dieu, le musulman apprenne la voie et la direction de l'existence; qu'il retourne alors dans son pays parmi les siens, et que les années suivantes, d'autres groupes et d'autres groupes encore viennent à leur tour apprendre et recueillir, dire et pratiquer, entendre et méditer, et qu'en fin de compte toute la communauté atteigne à ce que Dieu a voulu et à ce que la Religion a enseigné...

"Poser son regard sur la scène immense de la vie de la Communauté islamique, au-delà des dimensions nationales, raciales et tribales; plonger son regard dans les profondeurs de son propre être, et apprendre la voie, la direction et la manière de vivre comme il convient, tout cela à la lumière de la commémoration de Dieu... Telle est la source du savoir que circule chaque année au *hajj*, débordante et intarissable, au sein de la multitude des créatures rassemblées dans le *Haram* sûr de Dieu, et qui assouvit de connaissance limpide la soif de ceux qui distendent la contenance de leur esprit et de leur cœur.

De par le passé comme aujourd'hui, des efforts ont été faits

(1)- Coran, 22:28.

pour faire considérer le *hajj* comme une pratique religieuse individuelle dans laquelle chaun se consacre uniquement à ses propres actes cultuels et à ses invocations à Dieu. Passons sur ces hommes frappés de négligence qui considèrent le voyage du pèlerinage comme un coyage touristique et commercial. Avec ses points saillants dont on ne peut retrouver l'ensemble dans aucune autre pratique islamique, le *hajj* est bien supérieur à leur vision étroite et à leur regard borné.

"A notre époque, la plus grande personnalité que fit sortir le *hajj* de derrière le voile d'illusions et qui en fit apparaitre les secrets dans les esprits ainsi que dans la pratique de l'immense assemblée de musulmans fut notre grand Imam défunt⁽¹⁾. Il proclama le *hajj* ibrahimique et y appela les hommes... et une fois de plus, fit entendre de part le monde entier cette invitation: "Lance parmi les hommes l'appel au pèlerinage".

Le *hajj* ibrahimique n'est autre que le *hajj* mohammadien dans lequel le mouvement vers le *Tawhid* et vers l'union constitue l'esprit et l'"épigraphe" de toutes les cérémonies et de tous les rites; un *hajj* suscitant la Faveur et la Guidance Divines, pilier essentiel dans la vie et dans le soulèvement de la Communauté Unitaire; un *hajj* rengorgeant de bénéfices et fructifiant de la commémoration de Dieu; Un *hajj* dans lequel les peuples musulmans palpent l'existence de la vaste Communauté Mohammadienne et leur présence en son sein, et s'affranchissent, grâce auc sentiments de fraternité et d'intimité entre les peuples, des sentiments de faiblesse, d'impuissance et d'aliénation.

Le *hajj* ibrahimique est ce pèlerinage dans lequel les

(1)- Il s'agit de l'Imam Khomeïni-que Dieu le bénisse.

Musulmans se meuvent de la dispersion vers le rassemblement et font le *Tawaf* autour de la *Ka'ba* - qui est l'édifice commémorant le *Tawhid*, symbole du désaveu et de l'exécration à l'égard de l'association à Dieu et de l'idôlatrie - avec une connaissance de sa signification symbolique, et (partant) de l'exotérique et de l'apparence des rites, en atteignent l'ésotérique et l'esprit, et y puisent provisoirement pour leur vie et pour celle de la Communauté de l'Islam.

"Espérant en la Miséricorde et en la Guidance Divine et priant pour que vorte pèlerinage, frères et soeurs du vaste monde de l'Islam, soit agréé et fructueux, je profite de l'occasion de méditer à propos des rites du *hajj* pour exposer à titre de rappel certains points utiles à tout musulman :

"1- Le premier point relève du *Tawhid* qui constitue l'esprit essentiel du *hajj* et le contenu d'un grand nombre de ses actes et de ses rites. Le *Tawhid*, en sa signification coranique profonde, a le sens d'attention et de mouvance vers Allah, de rejet et de reniement des idoles et des puissances sataniques. Les plus dangereuses de ces puissances sont, en l'homme, l'âme charnelle (*An-nafs-ul-ammara*) et les désirs fourvoyeurs et avilissants, et au niveau de la société et du monde, ces puissances de l'*Istikbra*⁽¹⁾, séditieuses et corruptrices, qui ont enserré la vie des Musulmans entre leurs griffes et qui, grâce à des moyens sataniques, ont soumis corps et âme à leurs politiques nombre de peuples musulmans. La cérémonie de "*barâ at*" désaveu incluse dans le *hajj* est proclamation d'aversion à l'égard de ces puissances. Tout oeil éclairé, tout

(1)- Le terme "*Istikbar*" signifie, en arabe comme en persan, "orgueil", "arrogance". Il désigne là les puissances impérialistes.

regard clairvoyant peut observer dans la vie des sociétés musulmanes la marque de la domination de ces puissances ou de leurs efforts pour régner sur les pays islamiques. Dans certains de ces pays, la politique, l'économie, les relations internationales et les prises de position par rapport aux événements du monde sont orientées par les puissances dominatrices, à la tête desquelles les États-Unis, et soumises à leur emprise. Le libre cours de la corruption, la légalisation de la prostitution et de choses prohibées par la Loi religieuse dans nombre de ces pays résultent des politiques sataniques de ces puissances.

"Le devoir que le *hajj* et ses rites *tawhidiques* imposent au musulman pèlerin est d'exprimer son désaveu ("*barâat*") et son aversion à l'égard de tout cela; ceci constitue le premier pas vers la concrétisation de la volonté islamique dans le reniement de ces phénomènes sataniques et vers l'établissement de la souveraineté de l'Islam et du *Tawhid* sur toutes les sociétés islamiques.

"2- - Le point suivant concerne l'union et l'unité des Musulmans, qui constituent une autre teneur saillante des rites du *hajj*. Dès le début de l'infiltration des colonisateurs européens dans les pays islamiques, une de leurs politiques décisives a été de semer la discorde entre les Musulmans, parfois avec l'arme des contradictions entre écoles religieuses, parfois avec celle du nationalisme et du tribalisme, parfois encore avec d'autres armes. Et malgré l'appel des réconciliateurs et des hérauts de l'unité, ces armes de l'ennemi infligent encore dans une certaine mesure des coups et des blessures à la Communauté islamique. Renchérir sur les

oppositions entre chiïte et sunnite, entre arabe et non-arabe, entre asiatique et africain, et rendre essentiels les nationalismes arabe, turc ou perse: ces mesures, même si elles ont été déclenchées par les étrangers, sont hélas poursuivies par les autochtones qui, sous l'effet d'une mauvaise compréhension ou d'une servitude à l'égard des étrangers, apportent de l'eau au moulin de l'ennemi. Une telle déviation en arrive parfois au point où certains gouvernements musulmans s'évertuent en déboursant à semer la discorde entre les écoles islamiques et entre les peuples islamiques, ou bien où certains pseudo-savants religieux délivrent explicitement quelque *fatwa* (sentence juridico-religieuse) stipulant la mécréance de certaines écoles islamiques dont les brillants antécédents dans l'histoire de l'Islam sont pourtant notoires. Il convient que les peuples musulmans distinguent les mobiles vils de telles démarches, y discernent la main cachée du Grand Satan, de ses complices et de ses subalternes, et démasquent les traîtres.

"3- Un point important qu'il convient que tous les Musulmans sachent et se sentent responsables d'affronter est qu'aujourd'hui, presque partout dans le monde, a cours un combat obstiné et conspirateur des puissances de l'*istikbar* contre l'Islam. Si dans son principe, ce combat n'a rien de nouveau, et si les signes en ont été parfaitement identifiés dans l'histoire du colonialisme européen, on peut dire néanmoins que la variété de ses méthodes, sa menée au grand jour et dans certains cas son caractère fort barbare, sans précédent jusqu'alors, en font un phénomène contemporain."

Chapitre III

Les Modalités de Hajj

Les Modalités de Hajj

Les conditions requises pour entreprendre le Hajj

L'accomplissement du Hajj est obligatoire pour tout musulman, homme ou femme, une fois dans sa vie, pourvu qu'il remplisse les conditions suivantes:

- 1- Il doit être adulte, sain d'esprit, libre et en bonne santé.
- 2- Il doit avoir suffisamment d'argent pour le voyage et pour pourvoir, pendant son absence, aux besoins de ceux qui sont à sa charge.
- 3- Avant d'entreprendre le voyage, il doit s'acquitter de toutes ses obligations envers autrui.
- 4- La route vers la Mecque doit être sûre et dépourvue de danger.

Concernant les femmes, il convient de répondre à la question suivante: Y a-t-il des conditions particulières autres que celles des hommes pour les femmes qui veulent partir pour le Hajj?

Selon toutes les Ecoles Juridiques Islamiques, la femme n'a pas besoin de l'autorisation maritale pour aller accomplir le Hajj obligatoire, et il n'est pas non plus du droit du mari de l'en empêcher. Mais les avis sont partagés en ce qui concerne la femme qui ne peut se faire accompagner ni de son époux, ni d'un *muhram*⁽¹⁾: est-elle néanmoins tenue d'y aller, même seule?

(1)- *Muhram*: Celui avec lequel il est défendu de se marier pour la femme en question, comme le père, le frère, le fils, l'oncle, le beau-père, etc...

Selon les Imamites⁽¹⁾, les Malikites et les Shafiites, la présence du mari ou d'un *muhram* aux côtés de la femme qui veut partir pour le Hajj n'est pas nécessaire, que cette femme soit jeune ou vieille, mariée ou non, car la présence du *muhram* est uniquement une mesure de sécurité pour elle et non une fin en soi. Par conséquent, soit elle jouira de sécurité sur la route du Hajj, soit elle n'en jouira pas. Or si elle jouit de sécurité, le Hajj lui incombera et la présence d'un *muhram* à ses côtés ne sera pas obligatoire, alors que dans le cas contraire, si la route n'est pas sûre, le Hajj ne lui incombera pas car elle sera alors considérée comme ne répondant pas aux conditions requises même si elle part avec un *muhram*. Ainsi, il n'existe pas de ce point de vue de différence de principe entre l'homme et la femme.

(1)- Il s'agit spécialement des chiites duodécimains.

LA [UMRA] (Le petit pèlerinage)

Umra signifie littéralement et en général "visite", et selon le droit islamique, veut spécifiquement dire: "Visite à la Maison d'Allah".

Les deux sortes de Umra:

1- La *Umra mufrada*, dont l'accomplissement est distinct et indépendant du Hajj. Elle peut être accomplie à n'importe quel moment de l'année, mais selon l'École Islamique d'Ahl - Ul Bayt, la meilleure époque pour l'accomplir est le mois de *Rajab* (Septième mois de l'année lunaire).

2- La *Umra - t - ul - tamatto'* qui doit être envisagée comme faisant partie intégrante du Hajj: le pèlerin doit tout d'abord accomplir les rites obligatoires de cette Umra avant d'aborder ceux du Hajj.

La *Umra - t - ul - tamatto'* (عمرة التمتع) doit être accomplie pendant les mois du Pèlerinage, c'est - à-dire dans la période intermédiaire entre la fête de la fin du mois de Ramadan (*Id - al - Fitr*) et la grande fête (Id du Sacrifice), qui comprend les deux mois de *shawwâl* et de *Dhûl - Qa'da* ainsi que les dix premiers jours de *Dhûl - Hijja*. Cette 'Umra incombe à ceux qui habitent loin de la Mecque.

Les différences qui existent entre les deux Umra:

Les Savants Imamites ont fait la distinction entre la *Umra mufrada* et la '*Umra de tamatto'* en fonction des points suivants:

a- Le *tawâf - an - nisa*⁽¹⁾ fait partie intégrante des rites obligatoires de la *'Umra mufrada*, alors qu'il ne fait pas partie de ceux de la *'Umra - t - ul tamatto'*.

b- Le temps d'accomplissement de la *Umra - t - ul - tamatto'* s'étend du 1^{er} du mois de *shawwâl* au 9^{ème} jour du mois de *Dhûl - Hijja*, alors que la *'Umra mufrada*, elle, peut être accomplie à n'importe quel moment de l'année.

c- L'accomplissement de la *'Umra - t - ul - tamatto'* s'achève par le raccourcissement des cheveux, à la suite de quoi on se désacralise (on ôte son *ihrâm*). Quant à celui qui accomplit la *'Umra mufrada*, il a le choix entre raccourcir ses cheveux ou se raser complètement la tête avant de se désacraliser.

d- La *'Umar - t - ul - tamatto'* et le Hajj se font dans la même année, alors que la *Umra mufrada* se fait, dans le temps, tout à fait indépendamment du Hajj.

N. B. Les conditions requises pour entreprendre la *Umra* sont les mêmes que celles du Hajj, énoncées plus haut dans le présent chapitre.

Le statut de la *'Umra*:

L'accomplissement de la *Umra* est une obligation légale qui incombe, une fois dans la vie, à celui ou à celle qui en possède les moyens. Cette obligation vient du verset coranique: "Accomplissez le Hajj et la *'Umra*, pour Allah."(Coran, 2 : 196)

Les actes culturels à accomplir lors de la *'Umra mufrada*

1- La formulation de l'intention (*An - niyah*).

(1)- Voir plus loin.

2- La prise de sacralisation préalable appelée "*ihram*", qui consiste à s'interdire provisoirement certaines choses et certaines actions qui sont habituellement légales (voir plus loin). Cet état de sacralisation doit être pris, pour la 'Umra comme pour le Hajj, à des endroits particuliers en dehors de la Mecque, comme nous allons le voir plus loin.

3- Le *tawâf*, rite de circumambulation autour de la ka'ba qui comporte sept tours, obligatoirement suivis d'une prière de deux rak'ats accomplies derrière la "Station d'Ibrahim" (*Maqâm Ibrahim*).

4- Le *Sa'y* qui consiste en une suite de parcours rectilignes, également au nombre de sept, effectués, entre les deux rochers que l'on appelle *Safâ* et *Marwa*.

5- Le raccourcissement des cheveux après lequel le pèlerin se désacralise (ôte son ihram).

6- Le *tawâf - an - nisa'* (tawâf des femmes) suivi d'une prière de deux rak'ats derrière le *Maqâm Ibrahim* (paix sur lui) après lesquels les époux peuvent avoir légalement des rapports sexuels.

LES DIFFERENTES FORMES DE HAJJ

Il existe trois formes de Hajj qui sont les suivantes:

1. le *Hajj - ul - Tamatto'* (le Hajj de jouissance):

Appelé "Hajj de jouissance", car le pèlerin peut jouir d'une vie normale entre la 'Umra et le Hajj.

Lors de ce Hajj, il faut tout d'abord accomplir la '*Umra - t - ul - tamatto'* avant d'entamer l'accomplissement du Hajj lui-même.

2- *Hajj - ul - Qirân* (le Hajj de la conjonction)⁽¹⁾

Appelé ainsi car le pèlerin amène avec lui une offrande (mouton, vache ou chameau) lors de sa prise de sacralisation pour le pèlerinage.

3- *Hajj - ul - Ifrad* (le Hajj Singulier):

Appelé ainsi car le pèlerin y est exempté de faire une offrande lors du pèlerinage.

Ainsi, la seule différence existant entre le *Hajj - Ul - Qirân* et celui de *l'Ifrad* est que dans le premier, le pèlerin amène avec lui une offrande, tandis que dans le second aucune offrande ne lui incombe.

Il reste à dire que le *Hajj - ul - Tamatto'* est une obligation qui incombe à ceux qui habitent au moins à une distance de 86 Km de la Mecque, alors que ceux qui habitent à la Mecque même ou dans un rayon inférieur à 86 Km ont le choix d'accomplir soit le *Hajj - ul - Qirân* soit celui d'*Ifrad*. Cela est énoncé ainsi dans le Saint Coran: "A quiconque jouira d'une vie normale entre la 'Umra et le Hajj, incombera ce qu'il lui sera aisé de sacrifier comme offrande (Hady). Mais quiconque ne trouvera pas à sacrifier, se libérera par un jeûne de trois jours durant le pèlerinage et de sept jours lors de son retour, soit dix jours entiers. Cela vaut seulement pour celui dont la famille ne réside pas à la Mecque."⁽²⁾

(1)- Selon les quatre autres écoles juridiques (Malikite, Hanafite, Chafite et Hanbalite), le *Hajj - ul - Qirân* est appelé ainsi car le pèlerin formule une seule intention pour accomplir le Hajj et la 'Umra, tandis que l'Ecole de jurisprudence islamique d'Ahl - Ul - Bayt n'autorise pas l'accomplissement de deux devoirs religieux (comme le Hajj et la 'Umra) avec une seule intention et un seul *Ihram*.

(2)- Mot à mot "à la Mosquée Sacrée". la Mosquée Sacrée désigne ici le territoire sacré de la Mecque. (Coran, 2 : 196)

Les Miqats de l'Ihram:

Afin de pouvoir se rendre à la Mecque pour accomplir l'une des formes de la [Umra] et du [Hajj], il est nécessaire de prendre une sacralisation au préalable tout en se vêtant du vêtement de l'Ihram.

Or plusieurs chemins conduisent, de différents côtés, vers la cité de la Mecque. Sur chacun de ces chemins, il y a un endroit particulier au - delà duquel il est illégal de se diriger vers la Mecque sans prendre de sacralisation en portant l'Ihram. Ces endroits, qui sont des "points de passage obligé" pour celui qui se sacralise, sont appelés "*Miqât*" et sont au nombre de quatre:

- a. *Masjid - ul - Chajarah.*
- b. *Al - Jihfah.*
- c. *Wadi - l - 'Aqiq.*
- d. *Yalamlam.*

Mais pour celui dont le lieu d'habitation est plus près de la Mecque que ces quatre *Miqât*, le *Miqât* sera sa maison même, à partir de laquelle le pèlerin fera son *Ihram*. Pour celui qui réside à la Mecque, le *Miqât*, alors, sera la Mecque même.

Il est à noter qu'il n'est pas permis de faire l'Ihram avant le *Miqât*.

L'IHRAM: ses obligations et ses recommandations

L'*Ihram* constitue le premier rite fondamental (*ruk'n*) de la Umra et du Hajj. Ce *ruk'n* comporte des recommandations et des obligations.

A- L'Ihram et ses recommandations:

L'état d'Ihram implique une purification générale; c'est pourquoi, pour se sacréaliser, le pèlerin se met en état de propreté générale et fait de préférence une grande ablution (*ghustl*).

Il est aussi recommandé au pèlerin de prendre sa sacréalisation immédiatement après avoir accompli l'une des cinq prières quotidiennes, ou après avoir accompli six, quatre ou deux rak'ats surérogatoires.

B- Les actes obligatoires de l'Ihram:

Les actes obligatoires de l'*Ihram* sont au nombre de trois:

- L'intention.
- La *Talbiya*.
- Le port de la tenue spéciale de l'*Ihram*.

1- La formulation de l'intention:

La formulation de l'intention de se sacréaliser est une condition essentielle de la prise d'*Ihram*. Après avoir accompli l'une des cinq prières quotidiennes ou six, quatre ou encore deux rak'ats surérogatoires, le pèlerin doit formuler mentalement l'intention tout en précisant la forme du pèlerinage ou de la Umra qu'il envisage d'accomplir. A titre d'exemple, il doit préciser s'il s'agit du *Hajj - ul - Tamatto'*, de celui de *Qirân* ou de l'*Ifrad*. Il doit aussi préciser s'il s'agit du Hajj qui lui incombe une fois dans la vie ou s'il compte accomplir un Hajj supplémentaire, et encore s'il accomplit ce Hajj à titre personnel ou au nom de quelqu'un d'autre. C'est donc la formulation de cette intention qui rend la sacréalisation effective.

2. La Talbiya:

La *Talbiya* est une formule rituelle d'héritage prophétique que le pèlerin prononce durant la période du Hajj.

Il s'agit d'un rite essentiel (*ruk'n*) qui accompagne l'état de sacralisation. La formule doit être dite au moins quatre fois, à voix haute par les hommes et à voix basse par les femmes ; en pratique, le pèlerin la prononce aussitôt qu'il s'est sacralisé.

Cette formule est la suivante:

«لَبَّيْكَ اللَّهُمَّ لَبَّيْكَ، لَبَّيْكَ لِشَرِيكَ لَكَ لَبَّيْكَ. إِنَّ الْحَمْدَ وَالنَّعْمَةَ لَكَ وَالْمُلْكَ، لِشَرِيكَ لَكَ.»

(*Labbay ka Allahumma, labbay k. Labbay ka, lâ sharîka la ka, labbay k. Inna - l - hamda wa n - ni'mata la ka wal mulk. Lâ Sharîka lak*)

"Me voici, ô mon Dieu! Me voici!

"Me voici, ô mon Dieu! Me voici!

Je n'associe personne à Toi, me voici!

De toute évidence louange et bénédiction T'appartiennent, ainsi que l'empire(sur tout)! Personne ne T'est associé, me voici, ô mon Dieu! Me voici!"

3- Les habits de l'Ihram:

Ensuite, le pèlerin revêt une tenue spéciale composée uniquement, pour l'homme, de deux pièces d'étoffe: L'*izâr*, qui se ceint autour des reins, et le *ridâ*, qui se porte sur les épaules et recouvre le haut du corps. Ces étoffes doivent être sans coutures, propres, et de préférence blanches. La tête doit rester découverte. L'on peut porter aux pieds des sandales, mais elles doivent être, elles aussi, sans coutures.

La femme, de son côté, n'a d'autre obligation vestimentaire spécifique que de découvrir ses mains ainsi que son visage.

Les interdits de l'*Ihram*

Dés que le pèlerin est devenu *muhrim* (en état de sacralisation), il se trouve frappé de divers interdits, dont nous citons ci - dessous les plus importants:

- Le mariage: Il est défendu à un *muhrim* de célébrer un mariage pour lui - même ou pour autrui ou même d'y participer en tant de témoin.

- Toute relation sexuelle.

- L'usage des parfums: En effet, le pèlerin ne doit pas se parfumer tant qu'il demeure en état d'*ihram*.

- L'application de kohol sombre ou parfumé sur les paupières où ailleurs.

- La coupe des ongles, de la chevelure et des végétaux: il est interdit au *muhrim*, sous peine de devoir faire une offrande, de se couper les ongles, de se raser ou de se raccourcir la chevelure.

En ce qui concerne les végétaux, il est interdit de couper les plantes et les arbres sauvages (c'est - à - dire ayant poussé sans que l'homme ne soit intervenu dans leur plantation), sans quoi il faudra sacrifier une vache en offrande pour l'abattage d'un grand arbre, et une brebis pour celui d'un petit arbre.

Il est toutefois permis au *muhrim* d'arracher des plantes ou des arbres desséchés sans que lui incombe quoi que ce soit à titre d'offrande.

- Le regard dans un miroir: Un *muhrim* ne doit pas regarder dans un miroir, mais en cas d'oubli, ne lui incombe aucune

expiation.

- L'application de henné: Il est interdit d'appliquer du henné (poudre utilisée pour la teinture des cheveux).

- Le fait de profiter de l'ombre et de la tête:

Il est interdit à un homme *muhrim* de se recouvrir la tête ou de se mettre, lorsqu'il se déplace, à l'ombre de quoi que ce soit: même le moyen de transport qu'il utilise doit être sans toit. Mais lorsqu'il s'arrête et s'installe dans son lieu de résidence, il lui est permis de se mettre à l'ombre d'un arbre, d'une tente ou d'autre chose.

Toutefois, cette interdiction ne concerne pas les femmes, et elles peuvent se mettre à l'ombre même en cas de déplacement.

- L'immoralité et les disputes:

Allah - Exalté Soit - Il - dit dans le verset 197 de la Sourate Al - Baqara: "A celui qui s'est astreint à accomplir le pèlerinage, point de rapports sexuels, point d'immoralité [d'inconduite, de perversité, ...] et point de dispute [de polémique, de controverse, ...] dans le pèlerinage."

En cas de manquement à cette règle, on doit sacrifier une bête ou d'avantage selon ses moyens, et la viande doit en être distribuée aux pauvres.

- La chasse en terre ferme:

Allah - Louange à Lui - dit dans les versets 95 - 96 de la Sourate 5:

"O vous qui croyez!

"Ne tuez pas le gibier lorsque vous êtes en état de sacralisation.

"A celui qui parmi vous en tuerait intentionnellement, une

amende en bétail équivalente à ce qu'il a tué, fixée par deux hommes intègres d'entre vous, comme offrande conduite jusqu'à la Ka'ba; ou bien, à titre de pénitence, l'alimentation de quelques miséreux ou l'équivalent de cela en jeûne, afin qu'il goûte la mauvaise conséquence de son acte.

"Allah a pardonné ce qui est passé, mais Il tirera vengeance de celui qui récidive.

"- Allah est Puissant, Il est le Maître de la vengeance -

"La pêche en mer et la nourriture qui s'y trouve vous sont permis: c'est une jouissance pour vous et pour les voyageurs.

"La chasse en terre vous est interdite aussi longtemps que vous êtes en état de sacralisation.

"- Craignez Allah vers Qui vous serez rassemblés - .

Ainsi, les règles relatives à l'interdiction de la chasse ne s'appliquent, d'après ce texte coranique, qu'à la chasse en terre (*Sayd - ul - barr*) et non à la pêche en mer (*Sayd - ul - Bahr*). Il s'agit d'une interdiction qui englobe le fait de tuer et de manger le gibier terrestre. Son application est avant tout territoriale, mais concerne aussi le statut personnel du pèlerin; en effet, l'interdit frappe aussi bien celui qui s'est sacralisé avant de pénétrer à l'intérieur du territoire sacré que celui qui s'est désacralisé après y être entré, comm c'est le cas par exemple pour le *mutamatti'*.⁽¹⁾

Les limites des deux Territoires Sacrés: Celui de la Mecque et Celui de Médine

Le territoire sacré de la Mecque est délimité aux quatre

(1)- Celui qui vient de terminer l'accomplissement de la *Umra - t - ul - iama'at* et demeure à la Mecque en attendant le commencement du Hajj.

points cardinaux par des pierres de bornage dont le lieu et la distance sont les suivants:

Au nord, une borne posée à 6 Km de la Mecque dans un lieu appelé "*At - Tan'ûm*".

- Au sud, une borne posée à 12 km de la Mecque dans un lieu appelé "*Edâh*".

- A l'est, une borne posée à 16 km de la Mecque à "*al - Ji'rana*".

- Et à l'ouest, une borne posée à 15 km de la Mecque à "*Ash - Shomayssy*".

Quant au territoire sacré de Médine (*Al - Haram An - Nabaoui*), il est délimité par le "*Miqât*" (*Masjid Ash - Shajarah*) au sud, et "*Thawr*" près de la montagne d' "*Uhod*" au nord, la distance entre les deux démarcations étant de 12 milles (c'est - à - dire 22, 224 km).

Le TAWAF (Les Tours Rituels)

Le *tawâf* est un rite de circumambulation qui consiste en sept tours autour de la Ka'ba. Le début et la fin de chaque tour sont marqués par un passage devant la Pierre Noire que le pèlerin doit, en principe, embrasser chaque fois qu'il n'en est pas empêché par la foule. Les sept tours doivent être parcourus de manière contenue et sans interruption, de telle sorte que s'il ne peut approcher de la Pierre Noire, il se contente de la désigner de la main, sans pour autant interrompre sa marche.

Le *tawâf* est obligatoirement suivi d'une prière rituelle de deux rak'ats, derrière la Station (*Maqâm*) d'Ibrâhîm, située

aujourd'hui à quelques mètres de distance du côté-face de la Ka'ba.

Les différentes sortes de Tawaf:

Le *Hajj-ul-Tamatto'*, comporte trois *Tawâfs* obligatoires:

- Le premier *Tawâf* est un fondement principal (*ruk'n*) de la *umra-t-ul- Tamatto'*, qui doit être envisagée comme faisant partie intégrante du Hajj de Tamatto'.

- Le deuxième *Tawâf* obligatoire est appelé "*Tawâf-al-Hajj*" ou "*Tawâf-al-ziara*", ou encore "*Tawâf-al-Ifadâ*"; c'est l'un des plus importants fondements du Hajj, lequel est annulé par son abandon volontaire.

- Le troisième *Tawâf* est le "*Tawâf-an-Nisa*" (le Tawâf des femmes)⁽¹⁾ qui est un devoir à accomplir, mais ne constitue pas un fondement principal (*ruk'n*) du Hajj.

Quant aux deux autres sortes de Hajj, le *Hajj-ul Qirân* et le *Hajj-ul-Ifrad*, il existe pour chacun d'eux deux Tawâf obligatoires; l'un est le Tawâf du Hajj (*Tawâf-al-Ifadâ*), l'autre est le *Tawâf-an-Nisa'*.

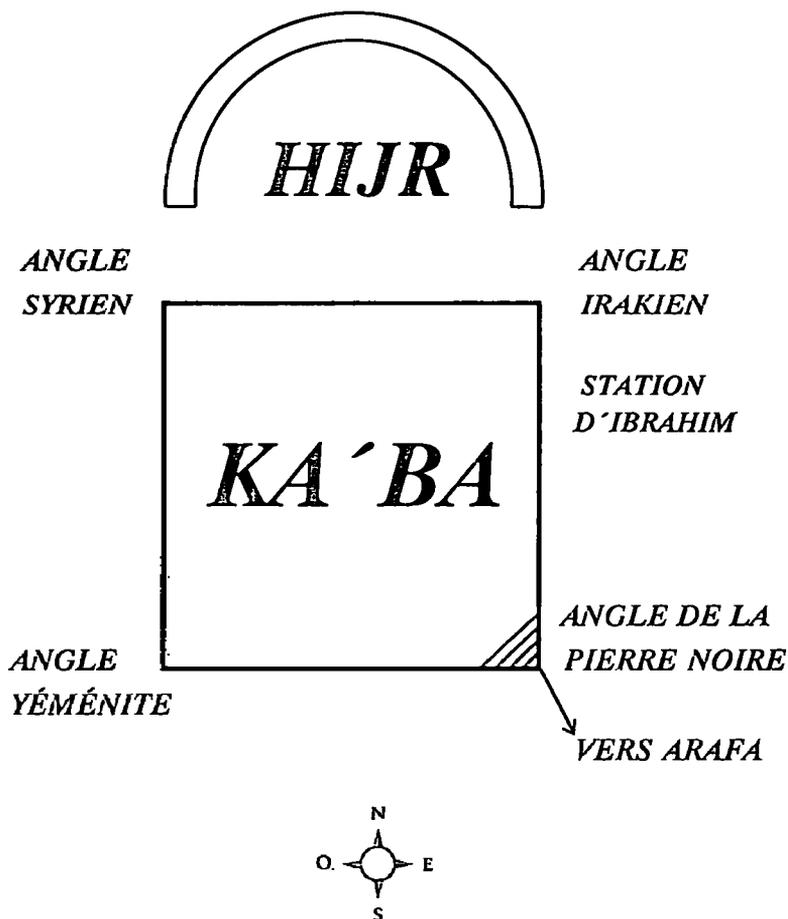
Il est à noter qu'il existe encore deux autres Tawâf, qui sont, cette fois, recommandés (*Mustahab*) et non obligatoires,

- Le premier est le *Tawâf-al-Quodûm* (*Tawâf* de l'arrivée à la Mecque) qui est accompli ordinairement par les pèlerins

(1)- Selon les quatre autres écoles du Fiqh islamique (*Malikite, Hanafite, Chafite et Hanbalite*), le pèlerin (homme ou femme) peut jouir à nouveau d'une vie conjugale normale une fois qu'il a accompli le *Tawâf-al-Ifadâ* (*Tawâf-ul-Hajj*), alors que comme nous venons de le voir plus haut, selon l'école d'*Ahl-ul-Bayt* (P.), le fait d'accomplir le *Tawâf-al-Ifadâ* ne suffit pas et le pèlerin doit en outre, après *Tawâf-al-Ifadâ*, faire le *Sa'y* entre le *Safa* et la *Marwa*, puis accomplir le *Tawâf-an-Nisa'* suivi d'une prière de deux rak'ats derrière le *Maqâm d'Ibrâhîm* (P.).

venant de l'extérieur de la Mecque.

- Le deuxième est le *Tawâf-al-Wada'* (le Tawâf de l'Adieu) qui est accompli par les pèlerins avant de quitter la Mecque pour rentrer chez eux.



Le SA'Y:

Sa'y signifie littéralement "effort", "ardeur dans la poursuite de l'effort". Dans la terminologie religieuse, le *sa'y* consiste à parcourir sept fois à pas rapides la distance entre *Safâ* et *Marwa*, deux rochers situés près de la Ka'ba.

Le rite du *sa'y* s'accomplit après celui de *Tawaf* et de sa prière de deux rak'ats derrière la Station d'Ibrahîm.

Le pèlerin commence son *sa'y* à partir du rocher de *Safâ* pour terminer sur le rocher de *Marwa*. Il doit accomplir ce rite de *sa'y*, comme les autres rites du Hajj et de la Umra, avec dignité et gravité de l'âme.

Il lui est recommandé de se tourner un moment vers la *Ka'ba*, une fois qu'il est sur le rocher du *Safâ* ou sur celui de *Marwa*, pour adresser à Allah des invocations et des requêtes.

Se couper ou se raccourcir les cheveux:

Une fois achevé le *sa'y* entre *Safâ* et *Marwa*, le pèlerin doit se raccourcir les cheveux, la barbe ou les moustaches, et se couper les ongles. Ceci concerne ceux qui viennent d'une autre contrée que la Mecque accomplir la *Umra - t - ul Tamatto'*, qui est une partie intégrante du *Hajj-ul-Tamatto'*.

Une fois accomplis ces rites de la *Umra-t-ul Tamatto'*, le pèlerin se désacralise en ôtant ses vêtements d'*ihram* pour reprendre une vie normale et jouir des choses qui lui étaient interdites en état d'*ihram*.

LES RITES DU HAJJ-UL-TAMMATTO' (LE GRAND PELERINAGE)

Le *Hajj-ul-Tamatto'* comprend certains actes obligatoires que nous citerons dans l'ordre de leur accomplissement respectif:

1- L' *Ihram*:

L' *Ihram* du *Hajj-ul-Tamatto'* commence dans la ville sainte de la Mecque et mieux encore dans la Mosquée Sacrée même, près de la Ka'ba. On revêt pour cela les habits spéciaux de l' *ihram*, tout en formulant l'intention d'accomplir le *Hajj-ul-Tamatto'*, puis on commence à répéter la *Talbiya*, à haute voix pour les hommes et à voix basse pour les femmes, avant de se diriger vers *Arafat*.

2- Le *Wuqûf* à ' *Arafat*:

C'est la Station, la Présence, ou plus précisément l'"*Arrêt*" des pèlerins, au point extrême de leur voyage. Cela consiste à être présent du midi jusqu'au coucher du soleil du 9 ème jour du mois de *Dhul-Hujja* sur le plateau d' *Arafat* où se trouve le petit Mont de la Miséricorde (*Jabal-ar-Rahma*), situé à une quinzaine de kilomètres à l'est de la *Mecque*.

Le *Wuqûf* à ' *Arafat* est le fondement (*rukhn*)le plus important des rites du Hajj. Car c'est alors qu' Allah accueille ceux qui l'accomplissent en ce lieu et en ce jour avec le Pardon, la Miséricorde, la Faveur et la Grâce.

Il faut préciser que le *Wuqûf* à ' *Arafat* ne comporte aucune obligation propre. Légalement, la seule chose qui importe est

d'être là durant le laps de temps prescrit. L'invocation d'Allah⁽¹⁾ et les requêtes qu'il est recommandé de faire de manière constante n'ont aucunement un caractère de prescription et demeurent liées à la spontanéité et à la libre intuition du pèlerin.

3- L' *Ifâda* et la Station nocturne à *Muzdalifa*:

Le terme d' *Ifâda* peut signifier "débordement", "déferlement", et sur le plan rituel, l' *ifâda* désigne la "descente" des pèlerins depuis 'Arafat jusqu'à la Ka'ba, avec les étapes et les rites particuliers qu'elle comporte, notamment à Muzdalifa et à Minâ.

En effet, une fois couché le soleil du 9^{ème} *Dhul -Iujja* à l'horizon de la plaine d'*Arafat*, les pèlerins déferlent vers l'ouest pour se rendre à *Muzdalifa* (appelé aussi *al-Mach'ar-ul-Harâm*) situé à une dizaine de kilomètres à l'est de la Mecque.

Une fois arrivés à *Muzdalifa*, les pèlerins ils accomplissent conjointement la prière du *maghrib* (le coucher du soleil) et de l'*ichâ'* (la nuit). Ils y passent cette nuit qui précède la Fête du Sacrifice (c'est-à-dire la veille du 10 *Dhul-Hujja*).

À l'aube, les pèlerins accomplissent la prière rituelle du matin et se livrent aux invocations propres au temps de cette Station à *Muzdalifa*. Ensuite, ils quittent le territoire de *Muzdalifa* avant le lever du soleil pour se rendre à *Minâ*, qui est l'étape suivante de leur *ifâda*. Il est recommandé à chaque pèlerin de ramasser soixante-dix petits cailloux à *Muzdalifa*

(1)- Voir à la fin de ce chapitre la traduction de l'important Du'a fait par l'Imam Husseïn(P.) á 'Arafat.

pour *Rami-ul-jimâr*, c'est-à-dire la lapidation de Satan à Minâ.

4- La Station à Minâ et les rites à y accomplir:

Après avoir passé la nuit précédant le 10 *Dhul-Hujja* à *Muzdalifa*, les pèlerins se rendent le matin à *Minâ* où ils doivent accomplir trois rites spécifiques au jour de la Fête du Sacrifice (*Id al-Kabîr*, La Grande Fête):

a- Il faut tout d'abord aller lapider, à l'aide de sept petits cailloux, la grande stèle appelée la grande *jamara*⁽¹⁾

b- Le deuxième rite est l'immolation d'un ou de plusieurs animaux sains (moutons, vaches ou chameaux).

c- Le troisième rite consiste à se raser complètement la tête pour celui qui accomplit son premier Hajj, alors qu'il suffit pour celui qui accomplit un hajj supplémentaire, de couper une partie de ses cheveux. Il suffit aux femmes de couper un peu du bout de leurs chevelure.

5- Une fois ces trois rites accomplis à *Minâ* le 10 *Dhul-Hujja*, le pèlerin peut légalement ôter l'*Ihram* (se désacraliser) et remettre ses vêtements habituels; alors, toutes les choses qui lui étaient défendues lors de son état de sacralisation lui redeviennent licites, à l'exception des rapports sexuels qui ne lui redeviennent licites qu' après l'accomplissement du *Tawaf-an-Nisa'*.

Le pèlerin se rend alors à la Mecque afin d'accomplir le *Tawâf-al-Ifâda* (*tawaf-al Ziara = tawaf-al-Hajj*) qui est le plus

(1)- Cette lapidation est appelée *Rami-ul-Jimâr*, ou lapidation de Satan; elle consiste à lancer sept cailloux sur chacune des trois stèles érigées spécialement à cet effet en des endroits bien précis dans la plaine de Minâ et appelées *Jimâr*(plur. de *jamara*).

important fondement (*rukn*) du Hajj après celui de la Station à *Arafat*. Le *Tawaf-al-Hajj* consiste à faire sept fois le tour de la Ka'ba, durant lequel il est nécessaire que la Ka'ba demeure à notre gauche et que chaque tour soit commencé et terminé à la Pierre Noire (*Al-Hajar-ul Aswad*).

Ce Tawaf doit être nécessairement suivi par l'accomplissement d'une prière de deux rak'ats derrière le *Maqâm d'Ibrahîm*.

6- Le *sa'y* entre *Safâ* et *Marwa* (voir plus haut).

7- Le *Tawâf-an-Nisa'*: Ce Tawâf doit être suivi, comme pour les autres Tawâf, d'une prière de deux rak'ats accomplie derrière le *Maqâm d'Ibrahîm* (P.). Ce n'est qu'après ce tawâf que les rapports sexuels redeviennent licites pour le pèlerin (qu'il soit homme ou femme).

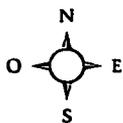
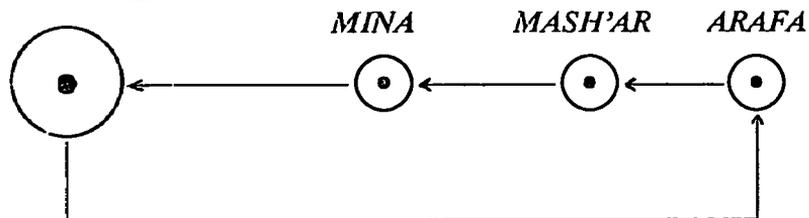
8- Après avoir accompli ces rites du *Tawâf* et du *Sa'y* à la Mecque, le pèlerin doit rentrer à Minâ pour y passer deux nuits, c'est-à-dire les nuits qui précèdent le 11 et le 12 *Dhul-Hujja*.

A Minâ et pendant les 11^{ème} et 12^{ème} jour de *Dhul-Hujja*, le pèlerin doit lapider une fois par jour les trois *Jimâr*, chacune avec sept cailloux, en commençant toujours par la petite jamara, puis la moyenne, et en terminant par la grande jamara.

Une fois ces rites achevés, le Hajj sera considéré comme accompli.

Il est également recommandé de faire le *Tawâf d'Adieu* (*Tawâf-al-Wada'*) suivi d'une prière de deux rak'ats, derrière le *Maqâm d'Ibrahîm* avant de quitter la Mecque.

LA MECQUE



DU'A DE L'IMAM HUSSEIN (P.) A ARAFAT

DU'A DE L'IMAM HUSSEIN (P.) A ARAFAT

"Mon Dieu! Je suis pauvre dans mon opulence. comment ne le serais-pas dans ma pauvreté?

"Mon Dieu! Je suis ignorant malgré ma connaissance, comment ne le serais-je pas dans mon ignorance?

"Mon Dieu! La diversité de Tes commandements et la rapidité avec laquelle sont exécutés Tes decrets ont empêché Tes serviteurs, les plus versés dans Ta connaissance, de se complaire dans ce que Tu leur as octroyé et de désespérer de Ta Miséricorde dans le malheur.

"Mon Dieu! De moi provient ce qui fait ma bassesse, et de Toi ce qui mérite Ta Générosité.

"Mon Dieu! Tu T'es qualifié de Bienveillant et de Doux à mon égard avant que ne m'atteigne la faiblesse; me priveras-Tu [de Ta Bien-veillance et de Ta Douceur] dès lors que j'en suis atteint?

"Mon Dieu! C'est par Ta Grâce si se manifeste quelque bonne action de ma part et je T'en dois reconnaissance; et c'est par Ta Justice si se manifeste quelque mauvaise action de ma part, et a Toi revient L'Argument Final à mon égard.

"Mon Dieu! Comment m'abandonnerais-Tu alors que Tu T'es engagé à me protéger? Comment serais-je opprimé lorsque Tu es mon Secoureur? Comment désespérerais-je lorsque Tu m'es Accueillant? (...)

"Mon Dieu! Que Tu es Bienveillant à mon égard malgré l'immensité de mon ignorance! Que Tu es Miséricordieux à mon égard malgré la laideur de mes actions!

من دعاء الإمام الحسين عليه السلام في موسم الحج في موقف عرفه

إلهي أنا الفقيرُ في غِنائي فكيف لا أَكُونُ فقيراً في فقري.

إلهي أنا الجاهلُ في عِلْمِي فكيف لا أَكُونُ جهولاً في جهلي.

إلهي إِنَّ اختلافَ تديبيرِكَ و سُرعةَ طوَاءِ مقاديرِكَ مَنَعَا عبادَكَ العارفينَ بِكَ
عن السُّكُونِ إلى عَطَاءِ واليأسِ مِنْكَ في بلاءِ.

إلهي مِنِّي ما يَلِيقُ بلُؤْمِي و مِنْكَ ما يَلِيقُ بِكْرَمِكَ.

إلهي وَصَفْتَ نَفْسَكَ بِاللُّطْفِ وَالرَّأْفَةِ لِي قَبْلَ وُجُودِ ضَعْفِي أَفْتَمَنَعْنِي مِنْهُمَا بَعْدَ
وُجُودِ ضَعْفِي.

إلهي إِنَّ ظَهَرْتَ المَحاسِنُ مِنِّي فَبِضْلِكَ وَ لَكَ المِنَّةُ عَلَيَّ وَ إِنَّ ظَهَرْتَ المَسَاوِي
مِنِّي فَبِعَدْلِكَ وَ لَكَ الحُجَّةُ عَلَيَّ.

إلهي كَيْفَ تَكَلِّمُنِي وَ قَدْ تَكَفَّلْتَ لِي وَ كَيْفَ أَضَامُ وَ أَنْتَ النَّاصِرُ لِي، أَمْ كَيْفَ
أَخِيبُ وَ أَنْتَ الحَقِيُّ بِي (...).

إلهي ما أَلْطَفَكَ بِي مَعَ عَظِيمِ جَهْلِي، وَ ما أَرْحَمَكَ بِي مَعَ قَبِيحِ فِعْلِي.

"Mon Dieu! Que Tu es proche de moi alors que je suis loin de Toi! Que Tu es doux à mon égard! Qu'est ce qui m'a donc éloigné de Toi?

"Mon Dieu! J'ai compris par la diversité de [Tes] oeuvres et par les transformations des phases [du monde vivant] que Ta Volonté à mon égard est de Te faire connaître à moi en toute chose afin que je ne T'ignore en rien.

"Mon Dieu! Chaque fois que ma bassesse me porte au silence, Ta Générosité me pousse à parler; chaque fois que mes défauts me désespèrent, Ton Obligeance me reconforte.

"Mon Dieu! Venant de celui dont même les bonnes actions sont mauvaises, comment les mauvaises actions ne seraient-elles pas mauvaises? Et venant de celui dont la véridicité n'est qu'allégation, comment les allégations ne seraient-elles pas dénuées de fondement? (...)

"Mon Dieu! Tu sais véritablement que si mon obéissance à Ton égard n'est rigoureusement constante en pratique, sont par contre constants mon amour et ma résolution. (...)

"[Mon Dieu!] Accorde-moi de Te servir afin de me rapprocher de Toi. Comment prouver Ton Existence par ce qui, en soi, a besoin de Toi? Pourrait-il y avoir plus manifeste que Toi, qui te rende apparent? Quand es-Tu donc caché pour avoir besoin d'une preuve de Ta présence? Quand es-Tu donc éloigné pour que Tes Signes me rapprochent de Toi? Aveugle soit l'oeil qui ne Te voit pas alors que Tu es son Gardien! Et perdante soit l'affaire de celui qui n'a pas su goûter à Ton amour!

"Mon Dieu! Tu m'as enjoint de me tourner vers les signes [que sont les créatures pour Te connaître]; Ramène-moi donc vers Toi grâce à Ta Lumière et à Ta Guidance. (...)

إلهمي ما أقربك مِنِّي وَ أبعَدني عنك وَ ما أَرَأَيْكَ بي فَمَا الَّذي يُجِيبني عنك؟
 إلهمي عَلِمْتُ بِاخْتِلَافِ الآثَارِ وَ تَنَقُّلَاتِ الأطْوَارِ أَنَّ مَرَادَكَ مِنِّي أَن تَعْرِفَ
 إِلَيَّ فِي كُلِّ شَيْءٍ، حَتَّى لَا أَجْهَلَكَ فِي شَيْءٍ.

إلهمي كَلِّمًا أُرْسِي لُؤمِي أَنْطَقِي كَرَمَكَ وَ كَلِّمًا آيَسِي أَطْمَعُنِي مِنكَ.
 إلهمي مَنْ كَانَتْ مَحَابِسُهُ مَسَاوِي فَكَيْفَ لَا تَكُونُ مَسَاوِيَهُ مَسَاوِي. وَ مَنْ
 كَانَتْ حَقَائِقُهُ دَعَاوِي فَكَيْفَ لَا تَكُونُ دَعَاوِيَهُ دَعَاوِي.

إلهمي حُكْمَكَ التَّائِدُ وَ مَسِيئَتَكَ التَّاهِرَةُ لَمْ يَتْرُكَا لِذِي مِثَالٍ مِثَالًا وَ لِأَبْدِي
 خَالًا خَالًا (...).

إلهمي إِنَّكَ تَعْلَمُ أَنِّي وَ إِن لَمْ تَدَمْ الطَّاعَةُ مِنِّي فَعَلَا جَزْمًا فَقَدْ دَامَتْ مَحَبَّةٌ وَ
 عِزْمًا (...).

كَيْفَ يَسْتَدَلُّ عَلَيْكَ بِمَا هُوَ فِي وُجُودِهِ مُفْتَقِرٌ إِلَيْكَ، أَيْكُونُ لِعَبْرِكَ مِنَ الظُّهُورِ
 نَائِسٌ لَكَ حَتَّى يَكُونُ هُوَ الظُّهُورُ لَكَ مَعْنَى غَيْبَتِ حَتَّى تَحْتَاجَ إِلَى دَلِيلٍ يَدُلُّ
 عَلَيْكَ وَ مَعْنَى بَعْدَتْ حَتَّى تَكُونُ الآثَارُ هِيَ الَّتِي تُوَصِّلُ إِلَيْكَ. عَمِيئَتْ عَيْنٌ لَا
 تَرَاهُ عَلَيْهَا رَقِيبًا وَ خَيْرَتْ صَفْقَةٌ عَيْدٌ لَمْ تَجْمَلْ لَهُ مِنْ حَبْلِكَ نَصِيبًا.

إلهمي أَمَزَتْ بِالرُّجُوعِ إِلَى الآثَارِ فَأَرْجِعْنِي إِلَيْكَ بِكِسْوَةِ الآثَارِ وَ جِدَانَةِ
 الإِسْتِيصَارِ (...).

"Mon Dieu! Mon humilité est évidente devant Toi, et cet état qui est mien ne T'est point caché. Je Te prie de m'accorder de Te connaître par mon élévation vers Toi. Guide-moi vers Toi grâce à Ta Lumière et accorde-moi la sincérité dans mon obéissance à Ton égard.

"Mon Dieu! Instruis-moi de Ta Science la plus secrète et protège-moi du Voile de Ton Immunité.

"Mon Dieu! Eclaire mon coeur de la science profonde des rapprochés [de Toi] et fais-moi suivre la voie des attirés [vers Toi].

"Mon Dieu! Nantis-moi de Tes mesures au lieu des miennes, de Ta détermination au lieu de la mienne, et aide-moi à connaître ce qui m'est nécessaire.

"Mon Dieu! Fais-moi sortir de cet état d'avalissement qui est le mien, et purifie-moi de toute doute et de toute idolâtrie avant le terme de ma vie. J'implore Ton secours, secours-moi donc! Je m'en remets à Toi, ne m'abandonne pas! C'est Toi Que j'implore, ne me désespère pas! J'aspire à Ta Grâce, ne m'en prive donc pas! Je suis venu à Toi, ne me repousse donc pas! Je frappe à Ta porte, ne me rejette donc pas!(...)

"C'ast Toi Qui as éclairé de Ta Lumière le coeur de Tes amis à tel point qu'ils ne reconnaissent plus que Toi et ne croient plus qu'en Ton Unicité.

"Cest Toi Qui as fait sortir tout autre que Toi du coeur de ceux qui T'aiment à tel point qu'ils n'aiment que Toi et ne se tournent vers nul autre que Toi.

"C'est Toi Qui es pour eux l'Ami Intime lorsqu'ils sont accablés par les créatures, et c'est Toi Qui les as guidés sur le Droit Chemin en leur montrant Tes Signes les plus manifestes.

إلهي هذا ذبي ظاهر بين يديك و هذا خالي لا يخفى عليك يسئلك أطلب
الوصول إليك و بك أستعمل عليك فاهدني يورثك إليك و أربي بصديق
العبودية بين يديك.

إلهي علمني من علمك المخزون و صني بيسررك الصون.

إلهي حقتني بحتاتي أهل التوب و اسئلك بي منئلك أهل الجذب.

إلهي أغنيني بتدبيرك لي عن تدبري و باختيارك عن إختياري و أوقني
على مراكز اضطرابي.

إلهي أخرجني من ذل نفسي و طهرني من سئتي و يتركي قتل خلوي
و مبني بك أنتصر فأنصرتني و عليك أتوكل فلا تكلي و إيتاك أنال
فلا تحببني و في فضلك أرتعب فلا تحرمني و بجنابك أنتسب فلا تبعثني و
بإياك أقيف فلا تطردني (...).

أنت الذي أشرفت الأبرار في قلوب أربابك حتى عزفوك و وحدوك. و
أنت الذي أزلت الأغيار عن قلوب أحبائك حتى لم يحبوا بسواك و لم
يلجؤوا إلى غيرك. أنت المؤمنس كم حفت أو حستهم العوام و أنت الذي
كدرتهم حيث استعانتك كم العالام.

"Que trouve-t-il, celui qui Te perd, et que perd-t-il, celui qui Te trouve? Déçu dans ses espérances est celui qui se contente d'autre que de Toi, et perdant celui qui se détourne de Toi.

"Comment espérer en autrui tandis que Tu ne cesses de nous combler de Tes Bienfaits? Comment s'adresser à autrui alors que Tu ne cesses d'être notre Bienfaiteur?

"O toi Qui as fait goûter à Tes amis la douceur du Rapprochement: ils T'adorent et chantent Ta Louange.

"O Toi Qui as vêtu Tes amis de l'habit de la Crainte Révérencielle: ils T'adorent et implorent Ton pardon.

"Tu es Celui Qui Se souvient [de Ses créatures] avant qu'elles se souviennent de Lui.

"Tu es Celui Qui commence à manifester Sa Bienfaisance avant que Ses adorateurs ne s'adressent à Lui.

"Tu es le Généreux par excellence Qui prodigue Ses dons avant même que ne les requièrent les solliciteurs.

"Mon Dieu! Comble-moi de Ta Miséricorde afin que je parvienne à Toi! Attire mon coeur par Ta Bienfaisance afin que je ne me dirige que vers Toi?

"Mon Dieu! Mon espérance en Toi ne s'est point tarie, bien que je T'aie désobéi, et ma crainte envers Toi ne me quitte pas, même lorsque je T'obéis; Tes signes m'ont conduit à Toi, ma connaissance de Ta Générosité m'a dirigé vers Toi.

"Mon Dieu! Comment désespérerais-je alors que Tu es mon espérance? Comment serais-je offensé alors que je me réfugie auprès de Toi?

"Mon Dieu! Comment serais-je honorable alors que Tu m'as créé dans l'humiliation? Et comment ne serais-je point honorable alors que Tu m'as lié à Toi?

ماذا وجد من فقدك و عائلتي فقدت من وجدك لقد خاب من رضي دراك
 بدلاً و لقد خسر من بعى عنك متحولاً كيف يرزحى سواك و أنت ما ضللت
 الإحسان و كيف يطلب من غيرك و أنت ما بدلت عادة الايمان يا من
 أدان أحيائه، حلاوة الأمانة فقاموا بين يديه متعلقين و يا من البس
 أوليائه ملابس خبيثه فقاموا بين يديه مستغربين أنت الذاكِرِ قِولِ الذَّاكِرِينِ
 و أنت الأبادي بالاحسان قِولِ تَوَجُّهِ العابدينِ و أنت الجواد بالعلماء قِولِ
 طَلِبِ الطالِبينِ (...).

إلهي أطلبني برحمتك حتى أصل إليك واجذبني بجمالك حتى أوصل إليك.
 إلهي إن رجائي لا يقطع عنك و إن عصيتك كما أن خوفاي لا يزال يني و إن
 أظفرك فقد دقتني العوارم إليك و قد أوقعتني علمي بكرمك عليك.
 إلهي كيف أخيب و أنت أملي أم كيف أهان و عليك منكلي.
 إلهي كيف أستعز و في الداء أكرمني أم كيف لا أستعز و إليك تستعيني.

"Mon Dieu! Comment ne serais-je point misérable alors que je suis dans la pauvreté? Et comment serais-je pauvre alors que Tu m'enrichis [en permanence] de Ta Générosité?

"Tu es Celui en dehors de Qui il n'est point de divinité! Tu T'es fais connaître à toute chose et nulle chose ne T'ignore donc.

"Tu es Celui Qui T'es fait connaître à moi dans toute chose, et je T'ai donc vu en toute chose, car Tu es Celui Qui se manifeste en toute chose. (...)

"Tu as substitué aux créatures d'autres créatures, et Tu as effacé tout autre [que Toi] par les Sphères Sublimes de Ta Lumière Eclatante.

"O Toi Qui Te refuses aux regards en Te voilant dans les Sphères Eclatantes de Ton Trône! O Toi Qui réalises la Grandeur de Ta Magnificence en manifestant la plénitude de Ta beauté!

"[Mon Dieu!] Comment concevoir Ton inexistence alors que Tu es l'Evident par excellence? Comment concevoir Ton absence, alors que Tu es l'Observateur Suprême, l'éternellement présent?

"Tu es véritablement Puissant sur toute chose. La Louange appartient à Dieu Seul.

إلهي كيف لا أفتقر وأنت الذي في الفقراء أفتني أم كيف أفتقر وأنت الذي
 بجودك أغنييني وأنت الذي لا إله غيرك تعرفت لكل شيء فما جهالك شيء
 وأنت الذي تعرفت إليّ في كل شيء قرأتك ظاهراً في كل شيء (...).

تحفّت الأنوار بالأنوار و تحوّت الأغيار بمحيطات أفلاك الأتوار يا من
 احتجب في سرادقات عرشه عن أن تُدركه الأبصار يا من تجلّى بكمال
 بهائه فتعققت عظمته بالإستواء كيف تحفى وأنت الظاهر أم كيف تغيّب و
 أنت الرقيب الحاضر.

إنك على كل شيء قدير والحمد لله وحده.

Bibliographie

- 1- Le Saint Coran.
- 2- Cheikn Mohammad Ray Chahri, *Mizan-ul Hikma*, éd. M. de diffusion islamique, Qom-Iran, 1403H/1983.
- 3- Allama Al-Majlissi, *Bihar-ul Anwar*, éd. Etablissement d'Al-Wafa, Beyrou, Liban, 6^e éd. 1403H/1983.
- 4- Koleini, *Al-Kafi*, éd. Maison des livres islamiques, Téhéran, 1970.
- 5- Cheikh Al-Hurr al-Amoli, *Wassail-ul Shi'a*, éd. Dar Ihia' ul Turass al-Arabi, Beyrou-Liban, 5^e éd. 1403H/1983.
- 6- Al-Faydh al-Kachani, *Mahajjat-ul Bayda'*, éd. Librairie d'Al-çadoq, Téhéran, 1960.
- 7- Dr. Sobhi As-Salih, *Nahj-ul-balagha* (de l'Imam Ali), éd. Maison d'Al-Hejrah, Qom-Iran.
- 8- Cheikh Tossi, *Tahzib-ul-Ahkam*, éd. Maison des livres islamiques, Téhéran, 1390H/1969.
- 9- Cheikh Abbas Qommi, *Safinat-ul Bihar*, éd. Maison d'Al Murtadha, Gbayri-Beyrou-Liban.
- 10- Cheikh As-Sadoq, *Man la-yahdoroh-ul Faqih*, éd. Maison des livres islamiques, Téhéran, 5^e éd. 1390H/1969.
- 11- Al-Muttaqi Hindi, *Kanz-ul Oummal*, éd. Etablissement d'Al Risala, Beyrou-Liban, 1401H/1981.
- 12- *Bukhari*, éd. Dar Ihia'ul Turass al-Arabi, Beyrou-Liban.
- 13- Imam Ali Zayn-ul Abidin (p.), *Sahifa Sajjadiya*, éd. Dar-ul Adhwa', Beyrou-Liban.
- 14- Cheikh Mohammad M. Chams-ud Din, *La Révolution d'Al-Husseïn*, éd. Dar-ul Taa'rof, Beyrou-Liban.
- 15- Al-Âmidi, *Ghurar-ul Hikam*, éd. Maison de diffusion islamique, Qom-Iran.

Abbreviations

1- Mizan-ul Hikma	M.H.
2- Bihar-ul Anwar	B.A.
3- Al-Kafi	K.
4- Wassail-ul Shi'a	W.
5- Mahajjat-ul Bayda'	M.B.
6- Nahj-ul Balagha	N.B.
7- Tahzib-ul Ahkam	T.A.
8- Safinat-ul Bihar	S.B.
9- Man la yahdoroh-ul Faqih	Faqih.
10- Kanz-ul Oummal	Kanz.
11- Bukhari	Buk.
12- Sahifa Sajjadiya	S.S.
13- Révolution d'Al-Hussein	R.H.
14- Ghurar-ul Hikam	G.H.

LEXIQUE

- **Al - Hajj** : "Pèlerinage Majeur", pèlerinage canonique consistant en une série élaborée de rites, qui demandent plusieurs jours pour être accomplis, dans la Grande Mosquée de La Mecque et dans les environs immédiats de cette ville, à une date particulière du calendrier islamique qui du fait qu'il s'agit d'un calendrier lunaire, avance d'environ dix jours chaque année.

- **Al - Haram an-Nabaoui**: C'est le territoire sacré de Médine; il est délimité par le *Miqat* (Masjid Ash-shajarah) au sud, et par *Thawr* près de la montagne d'*Uhod* au nord, la distance entre les deux démarcations étant de 12 milles (c'est-à-dire 22,224 kilomètres).

-**An-nafs-ul ammarah**: "L'âme charnelle", l'âme humaine qui incite au mal.

-**An-niyah**: La formulation de l'intention qui est une étape nécessaire aux yeux de la loi religieuse avant d'entreprendre tout acte rituel (une prière, un pèlerinage, une ablution, un sacrifice, etc.).

-**Arafat**: Plaine située à 22 kilomètres au sud-est de la Mecque, débordant en partie le périmètre sacré du *Haram*. C'est l'une des étapes culminantes du Pèlerinage. Les pèlerins doivent y rester du midi au coucher du soleil du 9 du mois Dhul-Hijjah.

Le nom d'Arafat vient, selon l'interprétation la plus courante, de la racine *arifa* qui veut dire "connaître" ("reconnaître").

-**Bara'at**: "désaveu", proclamation d'aversion à l'égard de toutes les puissances injustes.

- **Dhikr**: ("mémoration"). *Dhikr Allah*, ou "mémoration de Dieu" ("faire mention de Dieu") renvoie à l'invocation du Nom divin, ou à des litanies; c'est une anamnèse métaphysique. Le Coran mentionne souvent le *dhikr* comme acte d'adoration: "Souvenez-vous de Moi, et Je me souviendrai de vous" (*fa'dhkuruni adhkurkum*) (Coran, 2: 147).

-**Dhulhijja**: 12^{ème} mois de l'année lunaire.

-**Dhulqa'da**: 11^{ème} mois de l'année lunaire.

- **Du'a'**: (litt. "appel", "invocation", "supplication individuelle adressée à Dieu). Prière individuelle, qui peut être spontanée, accompagnée de demandes personnelles, ou déjà composée, comme le *Du'a' Kumeyi* ou les *dua'a's* de la *sahifa sajjadiyyah* de l'Imam Ali Zayn ul-Abidin(P.).

Le *du'à* est différent de la prière rituelle (*salah*), laquelle est une prière non individuelle, à réciter obligatoirement cinq fois par jour selon une formulation établie par la tradition: à la fois liturgique et acte d'adoration. Ce que le christianisme entend habituellement par "prière" est plus proche de ce que les musulmans appellent *du'à'*.

-Dounia: Le monde d'ici-bas.

- Fatwa: Sentence juridico-religieuse.

-Ghusl: Ce terme désigne la grande ablution, qui confère l'état de pureté nécessaire pour accomplir les actes rituels tels que la prière. Les impuretés qui requièrent le *ghusl*, appelées *janabat* (sing. *janabah* ou *junub*) sont l'intromission, l'éjaculation, la menstruation, l'accouchement, le contact avec un cadavre.

-Hajji ou al-Hajj: Cela veut dire "*pèlerin*", appellation donnée à celui qui a accompli le Pèlerinage Majeur.

-Haram: (litt. "restreint", "interdit", "sacré" et par extention, "possession ou "endroit sacré"). Ce sont les deux territoires sacrés autour de La Mecque et de Médine et sur lesquels, entre autres restrictions, il est interdit de tuer, sauf les animaux nuisibles ou dangereux. Les non-musulmans n'ont pas le droit de pénétrer dans ces deux zones sacrées qui s'étendent autour des villes de La Mecque et de Médine sur un rayon de plusieurs kilomètres.

-'Id al-Adhâ: (litt. "la Fête du Sacrifice"). Elle est également connue sous le nom de '*Id-al-kabir* ("la Grande Fête"): c'est la fête la plus importante du calendrier islamique. Elle tombe le 10 *Dhulhijja*, qui est aussi le point culminant du Pèlerinage à La Mecque. Cette fête commémore le sacrifice d'un bœuf par

Ibrahim, dont Dieu a décidé qu'il compensait le sacrifice que ce Prophète projetait de faire de son fils Ismael. Quand Ibrahim eut prouvé son obéissance à Dieu, l'ange Jibrail apporta ce bélier, au dernier moment, pour remplacer Ismael.

C'est à *Mina*, juste à la sortie de la Mecque, que le sacrifice d'Ibrahim eut lieu. Les piliers de *Mina*, lapidés pendant le Pèlerinage, symbolisent les tentatives du Diable, répétées trois fois, de le pousser à s'abstenir du sacrifice promis.

- *Id al-Fitr*: (litt. "Fête de la Rupture du Jeûne"). C'est dans l'ordre d'importance la seconde fête islamique après l'*Id al-Adha*. Elle suit le repérage de la nouvelle lune qui annonce la fin du jeûne du Ramadan.

- *Ifadah*: (litt. "débordement", "inondation", "déferlement"). Appliqué au *hajj*, ce terme désigne tout spécialement la ruée des pèlerins de *'Arafat* à *Muzdalifah* à la fin de la "station" (*wuquf*) le jour de *'Arafat* pendant le Pèlerinage.

- *Ihram*: (litt. "consecration"). Etat de sacralisation dans lequel on entre pour accomplir le Pèlerinage (que ce soit le Hajj ou la *'umrah*), et nom du vêtement rituel que porte le pèlerin.

- *Izar*: C'est le linge que le pèlerin se noue autour de la taille pendant la période d'*ihram*.

- *Istikbar*: Le terme "*istikbar*" signifie, en arabe, "orgueil", "arrogance". Il désigne là les puissances impérialistes.

-jamarat ou jimar: ("sing. *jamarah*"). Ce sont trois stèles érigées à des endroits bien précis dans la plaine de Mina. Elles symbolisent le Satan et doivent être rituellement lapidées au cours du hajj.

-Jihad: (litt. "effort") Combat pour la cause de Dieu.

- Maqam Ibrahim: (litt. "la station d'Ibrahim"). A quelques mètres de la Pierre Noire qui fait le Coin de la ka'ba, se trouve un petit kiosque contenant une pierre portant la trace d'une empreinte de pas, que la tradition attribue à Ibrahim lorsqu'il édifiait la ka'ba avec son fils Ismael. Au Voisinage du Maqam Ibrahim on accomplit une prière de deux *rak'ats* après chaque *tawâf* accompli.

-Mina: grande vallée située entre Muzdalifah et la Mecque où se trouvent les trois jamarats (stèles) qui symbolisent le Satan et qui doivent être rituellement lapidées au cours du hajj.

A Mina se dresse également la mosquée khayf où les pèlerins se recueillent lors du Pèlerinage.

-Miqat: (litt. "moment fixé", "date" et, par extention "lieu d'une rencontre"). Sur l'itinéraire traditionnel pour se rendre à La Mecque, il s'agit des endroits, parfois situés très loin de la ville où les pèlerins allant accomplir le Pèlerinage Majeur entrent en état d'*ihram* et revêtent la tenue du même nom.

Voici quelques-uns de ces *mawaqit* (pl. de *miqat*):

Dhat 'Irq, à 80 kilomètres au nord-est de la Mecque; *Dhat Hulayfah* (*Masjid ul-shajarah*), à 250 Kilomètres au nord de la

Mecque et à 9 Kilomètres de Médine, *Juhfah*, au nord-ouest et à 180 Kilomètres de la Mecque; *Qarn al-Manazil*, à 50 kilomètres à l'est de la ville et *yalamlam*, à 60 kilomètres au sud-est.

-**Muhram**: C'est celui avec lequel il est défendu de se marier pour une femme, comme le père, le frère, le fils, l'oncle, le beau-père, etc...

-**Mu'tamir**: Appellation donnée à celui qui a accompli le Pèlerinage mineur.

-**Muzdalifah**: appelé aussi "*al-Mash'ar al-Haram*" qui est un lieu situé entre 'Arafat et Mina. C'est là que les pèlerins passent la nuit après la station du jour d' 'Arafat pendant le *haji*.

- **Qiblah**: Direction de la ka'ba, à la Mecque, vers laquelle les musulmans se tournent lorsqu'ils accomplissent la *salah*, prière rituelle.

-**Rajab**: Septième mois du calendrier arabe et islamique.

-**Ramadan**: Neuvième mois du calendrier arabe et islamique. Le jeûne pendant ce mois constitue l'un des piliers de l'Islam (*Sawm Ramadan*).

-**Rami-l-jimar**: Un des rites du Pèlerinage qui consiste à lapider les trois colonnes de Mina les dixième, onzième et

douzième jours de *Dhul-Hijjah*. Les cailloux alors utilisés sont ramassés la veille à Muzdalifah, où les pèlerins s'arrêtent sur le chemin de 'Arafat. Comme les autres rites du Pèlerinage, la lapidation de Mina est liée à Ibrahim. Alors que celui-ci approchait de Mina pour obéir à l'ordre de Dieu et sacrifier son fils Ismael, le diable apparut à trois reprises pour inciter son fils, qui s'attardait derrière son père, à s'enfuir. A chaque apparition, Ismael jeta des pierres à Satan, à l'endroit marqué par les trois colonnes (*al-jamarat*) qui symbolisent ces apparitions de Satan.

- **Rak'at**: (litt. "inclination", du verbe *raka'a*, "s'incliner"). Fraction de la prière rituelle (*salah*). Il comprend une station debout, une inclination, une prosternation et une position assise. Chaque prière est composée de plusieurs *raka'at* (plur.de rak'at).

- **Rida'**: C'est le linge que le pèlerin drape sur ses épaules.

- **Sayd ul-bahr**: La pêche en mer.

- **Sayd ul-Barr**: La chasse en terre.

- **Safa et Marwah**: Deux petites collines, dont l'une est aujourd'hui en partie écrasée pour laisser la place à une route, près de la *ka'ba* à la Mecque. Ce qui en subsiste est maintenant englobé dans la Grand Mosquée (*al-Masjid al Haram*). Les deux collines sont séparées par une distance de 394 mètres appelée le *mas'a*. Les pèlerins accomplissant le hajj ou la *umra*

parcourent cette distance à pied, en partie au pas de course. Ce parcours rituel entre les deux collines est appelé le *sa'y* ("la course" ou "l'effort").

- **Sa'y:** Aller et retour accompli sept fois entre les collines de Safa et de Marwah. Le *sa'y* constitue un des rites du Pèlerinage, aussi bien du hajj que de la *umra*: on l'accomplit immédiatement après la circumambulation de la ka'ba qui elle-même se termine par la prière de deux *rak'ats* à la Station d'Ibrahim (*Maqam Ibrahim*).

Le *sa'y* est accompli en marchant, à l'exception d'une portion du trajet en son milieu, aujourd'hui marquée par des lumières vertes, où l'allure s'accélère.

- **Sunnah:** (litt. "coutume", "usage", pl. *sunan*).

Terme général appliqué aux us et coutumes des nations. Mais la *sunnah* désigne avant tout les paroles et les actes du Prophète donnés en exemple, et comprenant également ce qu'il a approuvé, autorisé ou absous lorsque, sous la pression des circonstances, il dut se prononcer sur les actes, les décisions et les pratiques de tiers.

- **Shawwal:** 10^{ème} mois de l'année lunaire.

- **Tawaf:** Circumambulation rituelle autour de la *ka'ba*. Celle-ci est effectuée sept fois dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, la ka'ba se trouvant à gauche du pèlerin.

- **Umra:** "pèlerinage mineur", ou visite à La Mecque, que

l'on peut accomplir n'importe quand; il se déroule en totalité dans l'enceinte de la Grande Mosquée de la Mecque et demande un peu plus d'une heure pour être effectué.

La umra fait également partie du *Hajj al-Tamatto'*.

TABLE DES MATIERES

- Préface de l'Editeur.....	5
- Préface de l'auteur.....	7
- Le <i>Hajj</i> dans le Coran et la Sunna.....	9
- Le <i>hajj</i> dans le Coran.....	10
- Le <i>hajj</i> dans la <i>Sunna</i>	10
- Le <i>hajj</i> éloigne la pauvreté.....	14
- Le <i>hajj</i> fait expier les péchés du pèlerin.....	14
- Le renoncement (volontaire) au <i>hajj</i>	16
- La morale du pèlerin.....	16
- Le mérite de celui qui meurt en route du <i>hajj</i>	20
- Le <i>Haram</i> (La Maison Sacrée de Dieu).....	22
- De la réalité ésotérique du Pèlerinage.....	24
- La portée socio politique du <i>hajj</i>	31
- Les modalités de <i>hajj</i>	41
- Les conditions requises pour entreprendre le <i>hajj</i>	43
- La <i>Umra</i> (le petit pèlerinage).....	45
- Les deux sortes de <i>Umra</i>	45
- Les différences qui existent entre les deux <i>umras</i>	45
- Le statut de la <i>Umra</i>	46
- Les actes cultuels de la <i>Umra mufrada</i>	46
- Les différentes formes du <i>hajj</i>	47
- Les <i>Miqats</i> de l' <i>Ihram</i>	49
- L' <i>Ihram</i> , ses obligations et ses recommandations.....	49
- L' <i>Ihram</i> et ses recommandations.....	50
- Les obligations de l' <i>Ihram</i> :	50
1- la formulation de l'Intention:	50
2- La <i>Talbiya</i>	51

3- Les habits de l' <i>Ihram</i>	51
- Les interdits de l' <i>Ihram</i>	52
- Les Limites des deux Territoires Sacrées: Celui de la Mecque et celui de Médine.....	54
- Le <i>TAWAF</i>	55
- Les différentes sortes de <i>Tawaf</i>	56
- Schéma 1	57
- Le <i>SA'Y</i>	58
- Se couper ou se raccourcir les cheveux.	58
- Les rites du hajj-ul-tammatto' (le grand pèlerinage).....	59
- L' <i>Ihram</i>	59
- Le <i>wuqûf</i> à <i>Arafat</i>	59
- L' <i>Ifâdah</i> et la Station de nuit à <i>Muzdalifa</i>	60
- La Station à <i>Minâ</i> et les rites à y accomplir.	61
- Schéma 2.....	63
- Le <i>DU'A</i> QUE L'IMAM HUSSEIN (Paix sur lui) a formulé le 9 <i>Dhul-Hujja</i> à <i>ARAFAT</i>	65
- Bibliographie.	77
- Abréviation.	79
- Lexique.....	81
- Table des matières.....	91



ISBN: 964-6177-01-8

Organisation de la culture et des communications islamiques.

B.P. 14155 - 6187 Téhéran